



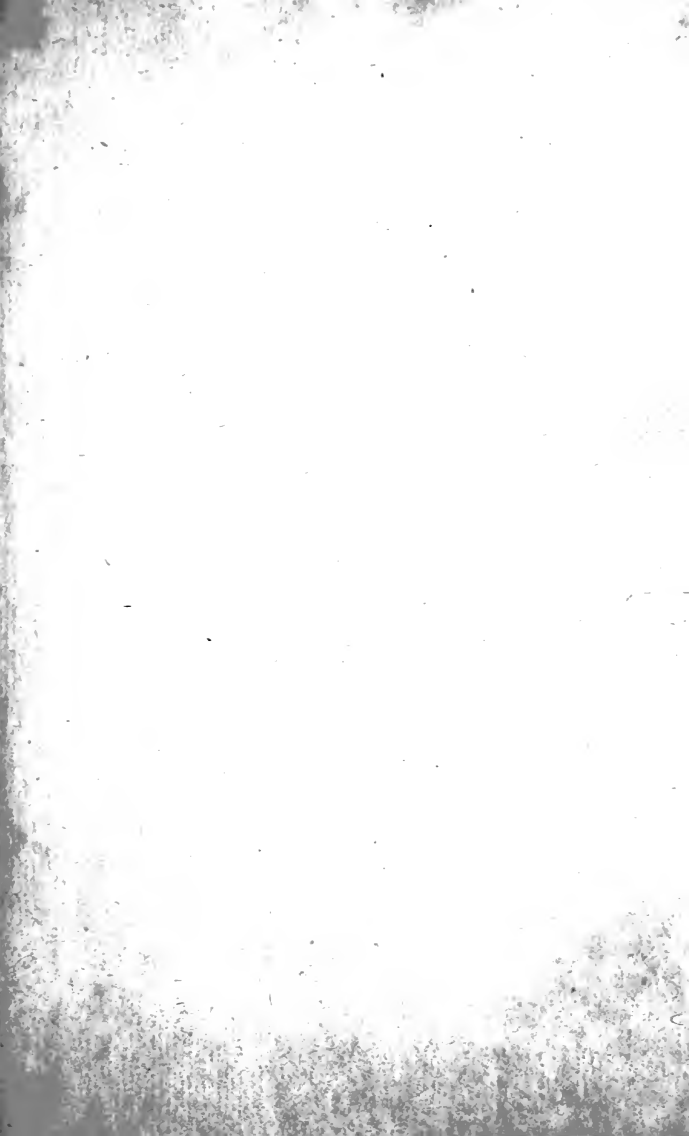
Ex Libris



PROFESSOR J. S. WILL



Library
of the
University of Toronto







encore cette édition originale qui est
dans la Bibliothèque de l'

Université

de Lille

de Lille

Bibl. univers.

vol. 9. 19

P L A I D O Y E'
D E

M. ANTOINE ARNAULD

ADVOCAT EN PARLEMENT,

& cy deuant Conseiller & Pro-

cureur general de la defuncte

Roine mere des Rois,

Pour l'Vniuersité de Paris,

demanderesse,

Contre les Iesuites defendeurs.

Des 12. & 13. Iuillet 1594.



A P A R I S,

Par Mamert Patiffon Imprimeur du Roy,

M. D. XCIII.

Avec priuilege.



Le subiect du Plaidoyé.

LES Iesuites s'estans maintenus contre plusieurs poursuites de l'Vniuersité, par le support de ceux qui auoient affaire d'eux, pour executer leurs grandes & malheureuses entreprises: en fin depuis le iour des Barricades commãderent impetieusement dans Paris: & allumerent la sedition en toutes les principales villes du Royaume, blasphemans sans cesse en leurs sermons & confessions contre la memoire du feu Roy, & contre la majesté du Roy regnant, qu'ils ont blessée de toutes les façons qui se peuuent excogiter: & pour comble de leurs impietez se sont efforcez de faire assassiner le Roy, par Barriere executé à Melun, qui l'a ainsi deposé à la mort. Cela a esté cause que la premiere resolution prise par l'Vniuersité de Paris depuis la reduction de la ville, a esté de demander l'extermination des Iesuites. Acet effect requeste fut presentee contre eux à la Cour de Parlement, de laquelle ayant durant quelques iours mesprisé l'authorité, en fin pressez par un arrest du Ieudy 7. Iuillet 1594. qui portoit que le default seroit le lundy ensuiuant en l'audience publique iugé sur le champ: ils firent ce iour-là, introduire leur

*Aduocat dans la grand' Châbre, auparauant l'au-
dience ouuerte : qui declara que pour defendre la
cause de ses parties, il estoit contraint de dire
beaucoup de choses facheuses contre plusieurs qui
s'estoient declarez seruiteurs du Roy, & pour
cette occasion demandoit que la cause fust plaidee
à huis clos: c'estoit vne ruse des Iesuites, pour em-
pecher que le peuple, qu'ils ont iusques aniourdhuy
charmé & enforcelé, ne congneust clairement
leurs impostures & leurs pernicieux desseins
d'assubiectir toute l'Europe à l'Espagne. Neant-
moins ceste artificieuse surprise leur succeda si
bien, qu'il fut ordonné que la cause se plaideroit à
huis clos. Maistre Antoine Arnauld parla pour
l'Vniuersité, maistre Loys Dollé pour les Curez de
Paris ioinctz avec l'Vniuersité, maistre Claude
Duret pour les Iesuites, maistre Iaques d'Am-
boise Medecin du Roy, ReËteur de l'Vniuersité,
harangua en latin contre lesdits Iesuites, mon-
sieur Segulier pour monsieur le Procureur Gene-
ral du Roy.*



PLAIDOYE' DE
MAISTRE ANTOINE
ARNAULD, AVOCAT EN
Parlement : Pour l'Vniuersité
de Paris demanderesse,

Contre

Les Iesuites defendeurs, des 12. & 13.
Iuillet 1594.

M

ESSIEURS, Je commence-
ray ceste cause par vne prote-
station toute contraire à celle
de nos parties aduerses : car
au lieu qu'ils firent entendre
hier par tout, que nous plaiderions à huis
clos, par le moyen des menaces qu'ils a-
uoient faites de parler contre plusieurs
qui se sont remis en l'obeissance du Roy,
& qui exposent chacun iour leur vie aux
perils de la guerre pour son seruice: Je pro-

A

teste au contraire de n'offenser ny de parole, ny d'intention, aucun qui ne soit encores aujourdhuy vray Espagnol.

La raison de la diuersité de ces deux protestations est bien claire : Les Iesuites ne peuuent faire vn seruice plus agreable au Roy d'Espagne leur maistre, que de diffamer en ce lieu ceux qui l'ont tant irrité, que d'auoir remis de si fortes & si importantes villes entre les mains de son plus grand & plus dangereux ennemy. Et au contraire, l'Vniuersité de Paris, fille aisnee du Roy (pour laquelle ie parle) ne peut faire vn seruice plus agreable à sa Maïesté, que d'observer religieusement la loy d'Amnestie, à laquelle nous deuons nostre repos present, & celuy de l'aduenir.

Il me souuiet d'auoir leu que lors que le mot de la bataille de Pharsale fut dōné d'une part & d'autre, & que les trompettes commeneerent à sonner : quelques-vns des plus gens de bien de Rome, & quelques Grecs qui se trouuerent sur les lieux, hors toutesfois des batailles, voyans les choses si pres du peril, se meirent à considerer en eux-mesmes à quel poinct les forces de l'Empire Romain estoient reduites.

Car c'estoient mesmes armes, ordonnances de batailles toutes semblables, enseignes communes & du tout pareilles, la fleur de tous les vaillans hommes d'une mesme cité, & vne grãde puissance qui s'alloit destruire elle-mesme: donnant vn notable exemple combiẽ la nature de l'homme est auenglee, furieuse, & forcenee, depuis qu'elle se laisse transporter à quelque passiõ violente. Car si seussent voulu regir & gouverner ce qu'ils auoiẽt tout acquis, la plus grande & la meilleure partie de la terre & de la mer estoit en leur obeissance.

De mesmes, quiconque voyant clair en nos affaires, viendra à considerer à quel point de grandeur, de felicité, de gloire, de richesses & de puissance fust maintenant montee la couronne Françoise, sans nos guerres plus que ciuiles: & que la fleur de tant de vaillans hommes (qui sans nos esmotions pourroient encores viure) seroit plus que suffisante pour aller assaillir nostre vieil ennemy iusques dans Madric, & luy mettre en compromis ses delices & son Escurial, principalement sous les auspices d'un si grand & excellent conducteur d'armees, auquel son Nauarre, l'Ar-

ragon, & le Portugal tendent les bras, pour estre deliurez de ceste horrible tyrannie Castillane. Quiconque (dy-ie) considerera ces choses, ne pourra s'empescher qu'il n'entre en vne iuste colere, en vne extreme indignation à l'encontre de ceux qui ont esté enuoyez parmy nous, pour attiser & allumer continuellement ce grand feu, dans lequel ceste monarchie a quasi esté consumée.

Que ces gens icy ne soient les Iesuites, nul ne le reuoque en doute, sinon deux fortes de personnes: les vns qui sont d'un naturel si timide, qu'ils pensent encores estre entre les mains des seize volleurs, & des Iesuites leur conseil: & les autres qui sont de leur confrairie & congregation, & qui ont fait secrettement les plus dangereux de leurs vœux, comme toute vne ville peut estre Iesuite.

Mais ceux-cy ne parlent que d'une voix basse. Et au contraire on voit vn consentement grand & vniuersel de tous les gens de bien, tant de ceux qui sont sortis de ceste ville pendant les guerres, que de ceux qui y sont demeurez, & qui d'une si grande ardeur & d'un si grand courage ont

ouuert les portes de la Capitale à leur Roy (*Nos enim omnes eadem metuere, eadem cupere, eadem odisse nunc oportet.*) On voit (dy-ie) vne si grande affection de toutes les ames vraiment Françoises, vraiment desireuses de la grandeur & augmentation de ceste couronne: qui desia d'vne esperance fondee sur vne assurance infailible de vostre iustice & de vostre deuotion au ser- uice de sa Maiesté, chassent tous cestueurs de Rois, ces confesseurs & exhortateurs de tels parricides: les chassent (dy-ie) hors de la France, & tout ce qui obeit aux fleurs de Lys, ennemies iurees de tels monstres, qui leur ont arraché l'vn de ses plus chers enfans, & se sont veües à la veille d'entendre de pareilles nouvelles du Roy regnant, par eux ja meurdry d'aide, de conseil & de desir brulant, Et ce iour la de renuerser du tout par terre & briser en mille pieces la colonne, sur laquelle ce Sceptre est appuyé, qu'ils esbranlent il y a si long temps: Qu'ils esbranlent (dy-ie) à la veüe de tous les gens d'entendement, qui l'ont predict en ce grand oracle de la France, non point à huis clos, mais les portes toutes ouuertes, & avec vne affluence

de peuple, semblable à celle qui est dans ceste grande salle, desirant d'entrer ceans: Qui l'ont (dy-ic) predit, non point ambiguement & en gros, mais clairement & avec toutes les circonstances que nous auons veües: annonçans toutes les miseres que nous auons senties, & les calamitez qui nous ont mis à deux doigts pres de nostre ruine: mais leurs preuoyances, leurs aduertissemens, leurs protestations, ont esté aussi inutiles que veritables: vrayes Cassandres,

Ora, Dei iussu, non vnquam credita Teucris.

Pourquoy cela? d'où est venu vne si grande lethargie, & qu'on n'a point remedié à des maux si bien preueuz? La cause en est bien claire: l'or d'Espagne f'estoit coulé dans les bourses des plus fauorisez, qui ont continuellement soustenu & eleué ces trompettes de guerre, ces flambeaux de sedition, ces vents turbulens, qui n'ont autre trauail que d'orager & tempester continuellement le calme de la France.

De ceux qui ont reietté cest or avec integrité, la plus part neantmoins ont eu le cœur failly: le front leur a blesmy, la main

leur a tremblé, quand il a fallu frapper ce grand coup pour la liberté des Gaules, & pour l'extermination de ces traistres qu'on nous a enuoyé icy par troupes.

Peu se sont rencontrés qui ayent ioint le courage, la force & la resolution à la preud'homme: & de ceux-cy, on a incontinent trouué moyen de se desfaire, on leur a osté tout credit & toute autorité: mais à la fin *venit lustris labentibus atas*, qu'il est permis non seulement sans crainte (& qu'on ne nous en pense point faire, *iamdiu è Gallia fugissemus, si nos fabulæ istæ debellassent*) qu'il est permis (dy-ie) avec honneur & avec gloire de parler contre ces mauuais eschançons, qui ont versé au peuple le breuusage de rebellion, & l'ont nourry d'un pain tres-dangereux, enaigrissant la paste de la France du leuain Espagnol.

Ne pensez point, espions de Castille, rompre ce coup de l'ardeur Françoisé, & nous remettre *ad moras iudiciorum longas nimium*, & *pro nocentibus compositas*, comme vous fistes en l'année soixante quatre. Lors on ne parloit de vos actions qu'en deuiant: & pour vn homme qui apprehende l'aduenir, il s'en trouue tousiours dix qui

n'y pensent pas : mais maintenant qui est celuy qui en son corps, ou en ses biens, en la perte de ses parens, ou de ses amis n'a senty les effets effroyables de vostre con-
 iuration, & les executions violentes des
 commandemens que vous faisiez à la po-
 pulace en la chaire dediee à la verité, & à
 la pieté: laquelle vous avez remplie de
 feu, de sang, & de blasphemes horribles,
 faisant croire au peuple que Dieu estoit le
 massacreur des Rois, & attribuant au Ciel
 le coup d'un cousteau forgé dans l'Enfer?

HENRY troisieme mon grand Prince,
 qui as ce contentement dans le Ciel, de
 voir ton legitime & genereux successeur,
 ayant passé sur le ventre de tous tes enne-
 mis, regner tantost paisible en ta maison
 du Louvre: & maintenant sur la frontie-
 re, rompre, dissiper & tourner en fuitte
 (mille fois plus honteuse que la perte de
 dix batailles) les armées Espagnoles, & fou-
 droyer de tes canõs les dernieres villes re-
 belles, accõpagné de six mil Gentilshom-
 mes, qui bouillent d'impatience de conti-
 nuer la glorieuse vengeance de ta mort, As-
 siste moy en ceste cause, & me representât
 continuellement deuant les yeux ta che-
 mise

mise toute sanglante, donne moy la force & la vigueur de faire sentir à tous tes sujets la douleur, la haine, & l'indignation qu'ils doiuent porter à ces Iesuites, qui par leurs confessions impies, par leurs sermons enragez, par leurs conseils secrets avec l'Ambassadeur de ton ennemy, empoisonneur de ton frere vnique, ont causé toutes les miseres que ton pauvre peuple a endurees, & la fin de ta propre vie.

M E S S I E V R S, Charles le quint, & Cómençement de la narratiõ Philippes son fils se voyans remplis de l'or & confirmatiõ meslees. des Indes, non encores espuisées, n'ont point embrassé de moindres esperances que de se rendre Monarques & Empe-reurs de l'Occident: & eleuer en pareille grandeur la maison d'Austrichie en Europe, qu'est celle des Ottomans en Asie.

Ces grâds hommes d'Estat n'ont point ignoré, combien les scrupules de consciēce auoient de force sur les esprits, & combien ils penetrent profondément & sans cesse dans la poitrine des hommes.

L'acquisitiõ de la plus grande partie de la Cour de Rome leur a esté facile par le moyen de leurs pensions, & des opulents benefices de Milan, Naples, Sicile, outre

ceux d'Espagne de valeur immense.

Mais d'autant que ce qui est en ceste grande ville, est pesant & sedentaire, on a eu besoin d'hommes legers & remuans disposez en tous lieux, pour executer ce qui seroit du bien & de l'auancement des affaires d'Espagne. Ceux cy, sont les Iesuites qui se sont respandus de tous costez en nombre espouuentable : car ils sont de neuf à dix mil, & ont desia estably deux cens vingt huit colonies espagnoles, possedent plus de deux millions d'or de reuenue, sont seigneurs de Comtez & grandes Baronnies en Espagne & en Italie, & desia paruenus au Cardinalat, prests d'estre fait Papes : & s'ils duroient encores trente ans en tous les endroits où ils sont maintenant, ce seroit sans doute la plus riche & puissante compagnie de la Chrestienté, & souldoyeroient des armées, comme desia ils y contribuent.

e 4. vœu des
suintes.

Leur principal vœu est d'obeir *per omnia & in omnibus* à leur General & superieur, qui est tousiours Espagnol, & choisi par le Roy d'Espagne. L'experience le monstre trop clairement: L A Y O L A, leur premier General estoit Espagnol: L A Y N E s le se-

cond aussi Espagnol : le troisieme, E V E R R A R D V S, estoit Flamât sujet d'Espagne: B O R G I A quatrieme estoit Espagnol: A Q V A V I V A lecinquieme, & qui l'est aujourd'huy, est Neapolitain sujet d'Espagne. Les mots de ce quatrieme vœu sont estranges, voire horribles : car ils vont iusques là, *In illo Christum velut presentem agnoscant*. Si Iesus Christ commandoit d'aller tuer, il le faudroit faire. Si donc leur General Espagnol commande d'aller tuer ou faire tuer le Roy de France, il le faut necessairement faire. Leur histoire composee par Pierre Ribadenaire Iesuite, imprimée à Anuers en l'annee 1587. sous le titre *De vita Ignatij*, monstre que leur institution n'a autre but que l'auancement des affaires d'Espagne, où ils ont esté receus long temps auparauant qu'en aucun autre lieu du monde. Voicy les mots de la page 146. *Nam hæc societas nondum nata in authore suo Ignatio, primùm probata est in Hispania, deinde iam edita in lucem, in Italia Galliâque grauitèr oppugnata*. Aussi ne sont-ils à rien plus estroitement obligez qu'à prier Dieu nuit & iour pour la prosperité des armes & pour les victoires & triumphes

Leur zele par-
ticulier enuers
le Roy d'Espa-
gne

du Roy d'Espagne. Voicy les mots de la
page 169. *Dies noctésque Deum nostris placare atque fatigare precibus debemus, ut Philippum regem Catholicum incolumem felicissimumque quam diutissimè tueatur: qui pro sua auita atque eximia pietate, summa prudentia, incredibili vigilantia, MAXIMA INTER OMNES QUI VNOVAM FERVNT REGES POTENTIA se murum pro domo Dei opponit, & Catholicã fidem defendit. Quod quidem præstat non solum ARMIS INVICTIS, & consilijs salutaribus, sed etiam ijs sacrorum patrum excubijs, qui fidei Catholicæ senatui præsunt.* Tellement qu'il ne faut pas trouuer estrange si tant de personnes d'honneur asseurent les auoir ouy prier *pro Rege nostro Philippo*: Car il n'y a lesuite au monde qui ne face vne fois le iour la mèsme priere, mais selon que les affaires d'Espagne se portent, au lieu où ils se trouuent, ils font leurs vœux pour luy, en public ou en secret.

Ne priët Dieu
pour le Roy,
& ne luy ont
serment.

Et tout au contraire, il est notoire à vn chacun qu'ils ne prient Dieu en façon quelconque pour nostre Roy, auquel aussi ils n'ont serment de fidelité: duquel d'ailleurs ils ne sont capables, comme n'estant

leur corps approuué en France, & estans vassaux liges, & en tout & par tout obligez tant à leur General qu'au Pape. Ce qui decouure clairement leur coniuuration, & monstre que leur vœu va à la subuersion de l'Estat. Car depuis tantost seize cens ans que la religion Chrestienne a esté arrosée du sang du fils de Dieu, & de ses Martyrs, on n'a point ouy parler de secte qui ait fait de semblables & si estranges vœux.

Tant s'en faut que les Ecclesiastiques de France s'en soient iamais contaminez, qu'au contraire toutes les fois que les Papes se sont engagez iniustement avec les ennemis de ceste Couronne, & ont voulu employer l'authorité & la puissance qu'ils ont de Dieu pour l'edification, l'employer (dy ie) à la destruction du plus florissant Estat de la Chrestienté, & auquel ils doivent leur temporel: ils ont trouué de grands & saints personnages, qui d'un commun consentement de l'Eglise Gallicane ont resisté vertueusement à telles entreprises.

Mais ceste derniere fois, vne partie des gens d'Eglise se sont trouuez auoir succé

ce laiçt empoisonné, & ceste doctrine de Iesuites, que quiconque auoit esté eleu Pape, encores que de tout temps il fust recogneu pour pensionnaire, & partizan d'Espagne, & ennemy iuré de la France, il pouuoit neantmoins mettre tout le Royaume en proye, & delier les sujets de l'obeissance qu'ils doiuent à leur Prince.

Ceste proposition schismatique, damnable, & directement contraire à la parole de Dieu, qui a separé de tout le ciel & de toute la terre la puissance spirituelle d'avec les terriennes: Ceste proposition, qui rendroit la Religion Chrestienne aussi contraire à la manutention des Estats & Royaumes, comme en sa verité elle aide à les establir: Ceste proposition (dy-ie) ayant pris place dans les esprits de quelques François a apporté les fureurs, les cruauttez, les meurtres & confusions horribles que nous auons veu.

*Leur brigue
en Sorbonne.*

En l'an 1561. Jean Tanquerel Bachelier en Theologie, fut condamné à faire amende honorable, pour auoir osé mettre en ses theses que le Pape pouuoit excommunier les Rois. En Ianuier 1589. lors qu'on proposa en la Sorbonne, si on pour-

roit delier les fujets de l'obeiffance du Roy, Faber syndic, le Camus, Chabot, Faber curé de S. Paul, Chauagnac & les plus anciens y refisterent vertueufement: mais le grand nombre des efcoliers des Iefuites, Boucher, Pichenat, Varadier, Semelle, Cueilly, Decret, Aubourg, & infinis autres, l'emporterent à la pluralité de voix, contre toutes les maximes de France & libertez de l'Eglife Gallicane, que les Iefuites appellent abus & corrupteles: & voyla les beaux fruiçts de leurs leçons en Theologie.

Les Rois de France font les fils aifnez de l'Eglife, fils qui ont bien merité ce qui fe peut, repouffans & reprimans l'audace des Rois de Castille, d'Arragon, & d'autres, qui ont voulu entreprendre fur fes droiçts. Lors que le Pape recognoiftra le Roy pour fon fils aifné & premier Roy de la Chrestienté, les François le recognoiftront pour pere faint: mais tant que vitric & non pere, partizan & non mediateur, d'un courage ennemi il s'efforcera de demembrer la France pour y commander abfolument, & de mettre fous fes pieds les fleurs de Lys, ou de les attacher en tro-

phée aux armes d'Espagne tât diuersifiées,
Littora littoribus contraria, fluctibus undas

Imprecor, arma armis: pugnent ipsique nepotes.

Ainsi ont vescu nos peres. Du temps de Loys le Debonnaire, Gregoire 4. se voulut mesler de venir excommunier le Roy: l'Eglise Gallicane luy manda qu'il s'en retourneroit luy-mesme excommunié. Le mesme aduint du tēps de Charles Chauue contre le Pape Adrian.

Braue & inuincible Eglise Gallicane, tu estois lors remplie de courages vrayement François, vrayement Chrestiens, vrayement religieux, qui auoyent le principal vœu d'obeïr *per omnia & in omnibus* aux commandemens de Dieu tousiours iustes, & non pas à toutes les insolences & entreprises, que pourroit faire Rome, ou l'Espagne sur les Gaules: mais depuis que tes ennemis coniurez contre ta grandeur, t'ont enuoyé ces nouvelles colonies de Castellans, ces conuents d'Assassins obligez par vœu solemnel d'obeïr à leur general Espagnol comme à Iesus Christ descendu en terre, & d'aller assassiner les Rois & les Princes, ou les faire tuer par d'autres, auxquels ils transmettent leur

rage

rage: Depuis ce temps-la (dy-ie) où sont ces belles resolutions de l'Eglise Gallicane?

Comme il se list de quelques enfans iumeaux, que la mort de l'un fut la fin de l'autre: de mesme ceste loy, de ne se pouoir departir de l'obeissance deüe au Roy, quelque excommunication qui vienne de Rome: ceste loy (dy-ie) est tellement iointe à l'estat, & l'estat avec elle, que tout ainsi que le iour de leur origine est vn, ainsi sera leur fin. C'est ceste obeissance entiere, parfaite, absolüe, qui gaigne les batailles, qui dissipe les ennemis, qui auance le merite & couronne le labeur, sans laquelle rien ne fleurist, rien ne se peut affermir: C'est le vray lien, l'ornement & la force de toutes choses: *Nec regna socium ferre, nec tædæ sciunt. Si duo soles sint, omnia incendio peribunt.* Aussi encore que les Primats, Archeuesques, & Euesques ayent la principale charge de la religion en France: si est-ce qu'il faut deuant toutes choses qu'ils fassent le serment de fidelité au Roy, tant s'en faut qu'ils ayent vn vœu contraire d'obeir absolument au Pape.

Sainct Loys s'opposa courageusement & avec aspreté aux bulles de Rome, com-

me il se voit par sa Pragmatique. On ne se fust pas mal vengé à Rome, si on eust peu esteindre toute la race de ce bon & valeureux Roy: à quoy principalement a travaillé le Cardinal de Plaisance (enuoyé en France sous le tiltre de Legat) qui a employé toutes ses facultez, toutes ses puissances, & toutes ses forces pour subuertir la loy Salique, vray Palladion de la France, & sans laquelle iamais iamais les fleurs de Lys ne fussent montees en ce haut degré d'honneur & de gloire, qui les fait encores aujourd'hui reluire malgré toutes les pratiques, toutes les trahisons, toutes les menées d'Espagne, par dessus tout ce qu'il y a de plus superbe & de plus orgueilleux au monde.

Poursuiuons de voir comment peuuent demeurer en France ceux qui ont ce quatrieme & principal vœu d'obeissance absolue, *per omnia & in omnibus* à leur General Espagnol, & au Pape, commandé, & continuellement menacé par le Roy Philippes qui luy tient le pied sur la gorge, par le moyen de Naples, & de Sicile, & de ses partizans dans Rome mesme: Au Pape (dy-ie) qui soustient au chapitre *Ad Apo-*

*stolicæ. de sentent. & re iud. in 6. & en l'extra-
uagant Commu. vnam sanctam. de maiorita-
te & obed. subesse Romano Pontifici, omni hu-
manæ creaturæ omnino esse de necessitate salutis.
Et à fin qu'il ne semble que cela se puisse
sauuer par la distinction du temporel &
du spirituel, voicy comme nommément
& expressément il se declare chef, supe-
rieur & maistre absolut & en spirituel &
en temporel de tous les Rois & Princes de
la terre, soustenant qu'il a puissance de les
iuger & destituer. Vterque ergo est in potestate
Ecclesiæ, spiritualis scilicet gladius & materialis:
sed is quidem pro Ecclesia, ille verò ab Ecclesia
exercendus: ille sacerdotis, is manu regum & mi-
litum, sed ad nutum & patientiam sacerdotis:
oportet autem gladium esse sub gladio, ET TEM-
PORALEM AVTHORITATEM SPI-
RITVALI SVBIIICI POTESTATI.
Nam veritate testante, SPIRITVALIS PO-
TESTAS TERRENAM POTESTA-
TEM INSTITVERE HABET ET IV-
DICARE SI BONA NON FVERIT.
Sic de Ecclesia & Ecclesiastica potestate verificatur
vaticinium Hieremiæ, ECCE CONSTI-
TVI TE HODIE SVPER GENTES
ET REGNA, & cætera que sequuntur. Ergo se*

*deuiat terrena potestas, iudicabitur à potestate spiri-
rituali: sed si deuiat spiritualis, minor à suo su-
periori: si verò suprema, à solo Deo, nō ab homine
poterit iudicari: testante Apostolo, Spiritualis ho-
mo iudicat omnia, ipse autem à nemine iudicatur.*

Si ces propositions ne sont erronees & schismatiques, que s'ensuit-il sinon que nous tous qui obeissons au Roy sommes excommuniez, que la France est toute en interdiction, est maudite, & la proye de Satan? Mais comment est-ce que nos ancestres, *quorum virtus etiam hodie vitia nostra sustentat*, se sont comportez en tels accidens, & en telles rencontres? Philippes le Bel manda à Boniface huitieme qu'il n'auoit puissance quelconque sur les Rois de France, & que ceux qui disoient le contraire estoient des sots & des acariastres. Lisez Belarmini, escoutez tous les Sermons, toutes les Confessions des Iesuites, ils mettent au profond de l'Enfer telles propositions avec le Roy Philippes le Bel, & tous ceux qui bruslerent publiquement en l'assemblee des Estats de ceste ville de Paris, la bulle de Boniface, declarant le siege de Rome vacquant. Ce Belarmini Iesuite, soustient que les Papes ont puis-

sance de destituer les Rois & Princes de la terre, alleguant pour raison, des attentats & entreprises tyranniques.

Le Pape Benoist trezieme voulut imiter Boniface, mais sa bulle contenant vn libelle diffamatoire contre l'authorité du Roy Charles sixieme, fut publiquement lacerée, & ceux qui l'auoient portee firent amende honorable, & furent menez dans des tumbereaux.

Loys XII. surnommé Pere du peuple a esté autant hay à Rome, comme aimé en France: il auoit donné à Iules second plusieurs villes d'Italie: pour recognoissance Iules suscita contre luy les Espagnols, Allemans, Suisses, & Anglois: mais l'an 1510. le Roy fist assembler vn Concile à Tours, où il fut arresté qu'il le falloit chastier par armes, ce qui fut confirmé par vn autre tenu à Pise. A cause dequoy le Pape entreprist d'excommunier le Roy & le Royaume, donnant absolution de tous pechez à ceux qui auroient tué vn François: *Alijs igitur fines adijcitis, alios agris mulctatis, alijs vetigal imponitis, regna augetis, minuitis, donatis, adimitis: Qui est-ce qui vous a donné ceste puissance? Car quant à Dieu, il vous a dit*

que vostre regne n'estoit pas de ce monde.

Ceste grande excommunication ne put faire breche à la France, mais elle porta coup sur le Royaume de Nauarre, qui nous estoit allié, où les sujets n'estoient si affermis contre telles entreprises: & s'empara Ferdinand Roy d'Arragon de la meilleure partie de l'estat de Nauarre, pendant que Iean d'Albret bisayeul du Roy regnant, estoit en l'armee Françoisé:

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Et en cest endroit ie suis contraint de dire vn mot de l'origine des Iesuites, mais fort briefuement, parce que ma cause m'appelle ailleurs.

*Origine des
Iesuites.*

L'an 1521. les François voulurent rendre l'heritage à celuy qui l'auoit perdu à leur occasion: ils assiegerent Pampelune, & la battirent si furieusement qu'ils l'emporterent. Ignace Layola commandant à l'vne des compagnies de la garnison Castillanne, opiniastra le plus la defense, & y eut les iambes rompues. Cela le tira de son mestier de la guerre; mais ayant voué vne haine irreconciliable contre les François, non moindre que celle d'Annibal contre

les Romains : avec l'aide du malin esprit, il couua ceste maudite coniuration de Iesuaires, qui a causé tant & tant de ruine à la France.

La Nature prouide a rendu les animaux farouches & meurtriers peu feconds : la Lyonne n'en porte qu'vn, & vne fois en la vie : fils estoient aussi fertiles comme les autres, le monde ne se pourroit habiter. Mais c'est vne chose estrange comment ceste mechante race engendree à la ruine & desolation des hommes, a foisonné en peu d'annees, ayant de soixante qu'ils deuoient estre par leur premiere institution, multiplié à dix mil : tellement que fils continuoient de croistre en mesme proportion, ils seroient dans trente ans plus de douze cens mil, & seroient des Royaumes tous Iesuites.

Ils ne sont pas venus en France à enseignes desployees, ils eussent esté aussi tost estouffez que naiz : mais ils sont venus se loger en nostre Vniuersité en petites chambres, où ayant long temps renardé & espíé, ils ont eu des'adresses de Rome, & des lettres de recommandation tres'estroites à ceux qui estoient grands & fauorisez en

Bulle de Fan
1540. tout à
la fin.

France, & qui vouloient auoir credit & honneur dans Rome (& telles sortes de gēs ont tousiours esté fort à craindre pour les affaires de ce Royaume.) Par ce moyen donc f'estans peu à peu insinuez, & ayant en fin eu pour Presidens & iuges leurs Mecenas Cardinaux de Tournon & de Lorraine, ils firent signer à deux, sans ouyr l'Vniuersité, vn aduis à Poissy, que leur College (reprooué plusieurs fois auparauant) seroit receu, & leur religion chassée, & qu'ils quitteroient leur nom.

Ils ne vouloient que ceste entree, s'asseurans que petit à petit, & *sensim sine sensu* ils feroient vn si grand nombre d'ames Iesuïtes par leurs confessions, leurs sermons & instructions de la iennesse, qu'à la fin non seulement ils auroient tout ce qu'ils desiroient, mais ruineroient leurs aduersaires & commanderoient superbement à l'Estat. Ce qu'ils ont executé au veu d'vn chacun depuis le iour des Barricades, iusques à l'heureuse reduction de ceste ville de Paris en l'obeissance de sa Maiesté.

Quelle langue, quelle voix pourroit suffire, pour exprimer les conseils secrets, les coniurations plus horribles que celles
des

des Bacchanales, plus dangereuses que celles de Catilina, qui ont esté tenues dans leur College, rue S. Jacques, & dans leur Eglise rue S. Antoine? Où est-ce que les Ambassadeurs & agents d'Espagne Mandosé, Daguillon, Diego Diuarra, Taxis, Feria, & autres, ont fait leurs assemblees les plus secretes, sinon dans les Iesuites? Où est-ce que Louchard, Ameline, Crucé, Cromé, & semblables renommez voleurs & meurtriers ont basti leurs cōiurations, sinon dans les Iesuites? Qui fist ceste responce sanglante contre l'apologie Catholique sinon les Iesuites, qui employerent toutes leurs études pour dire contre la personne & les droits de sa Maiesté regnante, ce qui se peut exogiter de faux & de calomnieux au monde? Qui sont ceux, qui dès l'an 1585. ne vouloient point bail-
 ler absolution aux Gentils-hommes, s'ils ne promettoient de se liguier contre leur Roy tres-Catholique, & auquel ils ne pouuoient rien obiecter, sinon qu'il ne s'estoit pas laissé mourir si tost que leurs magiciens auoient predict? Qui fist perdre Perigueux, sinon les Iesuites qui allerent faire vne sedition iusques dans

l'Hostel de ville? Qui causa la reuolte de Rhennes, laquelle ne dura que huit iours, & qui importoit de toute la Bretagne, sinon les Sermons des Iesuites, ainsi qu'eux-mesmes le firent imprimer en ceste ville? Qui a fait perdre Agen, Thoulouse, Verdun, & generalement toutes les villes où ils ont pris pied, Bordeaux excepté, où ils furent preuenus: & Neuers, où la presence de monsieur de Neuers, & la foiblesse des murailles fist perdre le courage à ceux qu'ils auoient enuenimez?

Où est-ce que ces deux Cardinaux qui se disoient Legats en France, assembloient leurs conseils sinon dans les Iesuites? Où est-ce que l'Ambassadeur d'Espagne Mandosse, le iour de la Toussaincts 1589. le Roy ayant forcé les faux-bourgs alla tenir le conseil des seize, sinon dans le College des Iesuites? Où est-ce que l'annee ensuiuant la resolution fut prise de faire plustost mourir de famine les neuf dixiemes parties des habitans de Paris, que de rendre la ville au Roy? Qui est-ce qui presta du vin, des bleds, & des auoynes sous le gaige des bagues de la

Couronne, sinon les Iesuites, qui en furent encores trouuez saisis par Lugoly, le lendemain que le Roy fut entré en ceste ville? Qui a presidé au conseil des seize voleurs, sinon Comolet, Bernard, & pere Odo Pichenat, le plus cruel tygre qui fust dans Paris, & qui reccut vn tel creuecoeur de voir les affaires aller autrement qu'il ne s'estoit promis, qu'il en est deuenu enragé, & est encores aujourd'hui lié dans leur College de Bourges? Vn ancien disoit que si on pouuoit regarder dans les esprits des mechans, on y verroit *laniatus & ictus: quando vt corpora vulneribus, ita seuitia, libidine, & malis consilijs animus dilaceratur.*

Lors que le Roy Philippes ayant fait entrer par les persuasions des Iesuites, sa garnison Espagnole dans Paris, voulut auoir vn tiltre coloré de ce qu'il tenoit desja par force: qui y enuoya-il, sinon pere Matthieu Iesuite, portant vn nom semblable au surnom de l'autre Matthieu Iesuite, principal instrument de la ligue en l'annee 1585? Ce Matthieu en peu de iours qu'il demeura en ceste ville, logé dans le College des Iesuites y fist escrire & signer

la lettre, par laquelle ceux qui se disoient les genstenans le conseil des seize quartiers de la ville de Paris, donnoient non seulement la ville, mais tout le Royaume au Roy Philippes. Ce qui se cognoistra mieux par la lecture de la lettre, que tout autre discours.

SIRE, Vostre Catholique maiesté nous ayant esté tant benigne, que de nous auoir fait entendre par le tres-religieux & reuerend pere Matthieu, non seulement ses saintes intentions au bien-general de la religion, mais particulièrement ses bonnes affections & faueurs enuers ceste cité de Paris. Et apres, Nous esperons en Dieu qu'en bref les armes de sa Saincteté, & de vostre Catholique maiesté iointes, nous deliureront des oppressiōs de nostre ennemy, lequel nous a iusques à present, & depuis vn an & demy, bloquez de toutes parts, sans que rien puisse entrer en ceste cité qu'avec hazard, ou par la force des armes: & s'efforceroit de passer outre, s'il ne redoutoit les garnisons qu'il a pleu à vostre Catholique maiesté nous ordonner. Nous pouuons certainement assureur à vostre Catholique maiesté, que les vœux & souhaits de tous les Catholiques, sont DE VOIR VOSTRE CATHOLIQUE MAIESTE' TENIR LE SCEPTRE DE

CESTE COVRONNE ET REGNER
 SVR NOVS, comme nous nous iettons tres-
 volontiers entre ses bras, ainsi que de nostre pere,
 ou bien qu'elle y en establisse quelcun de sa posteri-
 té: que si elle nous en veut donner vn autre qu'elle
 mesme, il luy soit agreable qu'elle se choisisse
 vn gendre, lequel avec toutes les meilleures affe-
 ctions, toute la deuotion & obissance que peut
 apporter vn bon & fidele peuple, nous receurons
 Roy. Car nous esperons tant de la benediction de
 Dieu sur ceste alliance, que ce que iadis nous auons
 receu de ceste tres-grande & tres-Chrestienne
 princesse Blanche de Castille, mere de nostre tres-
 Chrestien & tres-religieux Roy S. Loys, Nous le
 receurons, voire au double de ceste grande & ver-
 tueuse Princesse fille de vostre Catholique maie-
 sté, laquelle par ses rares vertus arreste tous yeux
 à son obiect: y resplendissant le sang de France
 & d'Espagne, pour en alliance perpetuelle frater-
 niser ces deux grandes Monarchies sous leur re-
 gne, à l'auancemēt de la gloire de nostre Seigneur
 Iesus Christ, splendeur de son Eglise, & vnion de
 tous les habitans de la terre, sous les enseignes du
 Christianisme: Comme vostre Catholique maie-
 sté, avec tant de signalees & triomphantes vi-
 ctoires, sous la faueur diuine, & par ses armes a
 fait de tres-grands progres & auancemens, les-

PLAIDOYE' DE

quels nous supplions Dieu, qui est le Seigneur des batailles, continuer avec tel accomplissement, que l'œuvre en soit bien tost accompli: & pour ce faire, prolonger à vostre Catholique maiesté en parfaite santé la vie tres-heureuse, comblee de victoires & triomphes de tous ses ennemis. De Paris ce 2. Nouëbre 1591. Et plus bas à costé, Le reuerend pere Matthieu present porteur, lequel nous a beaucoup edifiez, bien instruit de nos affaires, supplera au defect de nos lettres enuers vostre Catholique maiesté, laquelle nous supplions bien humblement adiouster foy à ce qu'il luy en rapportera.

La datte de ceste lettre est infiniment considerable, car elle est du second Noüembre 1591. & treize iours apres ceux qui l'auoient escrite, & qui auoient entendu par pere Matthieu les intentions du Roy Philippes: ceux(dy-ie) qui ne bougeoient des Iesuites, & qui n'alloiēt en confession nulle part ailleurs, executerent ceste grande & horrible cruauté, bourrelant à l'Espagnole, & sans forme ne figure de procès, celuy, lequel comme le chef de leur iustice, ils reueroient le iour auparauant: se promettans les Espagnols, Iesuites, & seize volleurs, ou plustost seize bourreaux

Mort de M.
Briffon.

& leurs adherās, que ce spectacle tragique & hideux qu'ils presentoient au peuple en pleine Gréue l'animeroit & enflammeroit à se baigner dans le sang de tous les gens de bien, qui ne pouuoient gouter la tyrannie Espagnole. Mais Dieu, qui a en horreur telles & si execrables entreprises, en ordonna autrement, & fist que ce iour effroyable qu'ils pensoient estre l'establissement assureé du commandement Espagnol dans Paris, en fut la ruine, *tunc Troia capta est*. Les plus endormis & assoupis commencerent à se reueiller: les plus timides à changer leur crainte en desespoir: & les plus enforcelez par les sermons des Iesuites, à cognoistre que l'Empire Castillan, qu'on leur auoit depeint remply de douceur, d'heur & de felicité, estoit le comble de ce qui est de plus cruel & de plus redoutable au monde.

Ceste lettre escrite au Roy d'Espagne, surprise pres de Lyon par le sieur de Chareron, & enuoyee au Roy (de laquelle l'original fut veu, & se voit encores chacun iour) fist clairement cognoistre que le but que les Iesuites, & autres traistres à la France, festoient proposeé durant toutes ces

guerres, estoit de faire le Roy d'Espagne Monarque de toute la Chrestienté. Le commun prouerbe de ces hypocrites est, V N DIEV, V N P A P E, E T V N R O Y DE LA CHRESTIENTÉ, le grand Roy Catholique & vniuersel. Toutes leurs pensées, tous leurs desseins, toutes leurs actions, tous leurs sermons, toutes leurs confessions n'ont autre visée que d'affujettir toute l'Europe à la dominatiõ Espagnole. Et d'autant qu'ils ne voyét aucune plus forte digue, que l'Empire François qui empesche ceste grande inondation, ils ne trauaillét à rien autre chose qu'à le dissiper, demembrer & perdre par toutes sortes de seditions, diuisions, & guerres ciuiles qu'ils y allument continuellemét, s'efforçans sur tout d'esteindre la maison Royale, qu'ils voyét reduite à peu de Princes. Et de faiët, qui est-ce qui pour rendre execrable & abominable à tous les François la race de monsieur le Prince de Condé Loys de Bourbõ, en laquelle consiste la plus grande partie de messieurs les Princes du sang: a publié entre nous qu'il se fust fait couronner Roy de France, sinon les Iesuites, qui ont esté si impudens

& si

*Imposture cõ-
tre messieurs
les Princes du
sang.*

& si effrontez, que d'escire en la vie d'Ignace page 162. vne chose si notoirement faulfe, & d'adiouster que M. le Prince auoit fait battre de la monnoye d'or, en laquelle estoit ceste inscription, *Ludonicus XIII. Dei gratia Francorum Rex primus Christianus. Quæ inscriptio arrogantissima est* (dient ils) & *in omnes Christianissimos Franciæ reges iniuriosa.* Ils ne dient pas *esset*, comme d'vne chose douteuse, mais *est*, comme d'vne chose certaine.

Vous Princes genereux, enfans d'un tel Pere, commēt est-ce que vous n'estran- glēz de vos propres mains ces imposteurs, qui vous veulent mettre sur le front la plus laide & la plus honteuse tache qui se puisse imaginer au monde?

Mais à quoy est-ce que ie m'arreste? A des calomnies contre les morts. Hé ils ont voulu massacrer les viuans! Ne fust-ce pas dans le College des Iesuites à Lyon, & encores dans celuy des Iesuites à Paris, que la derniere resolution fut prise d'assassiner le Roy au mois d'Aoust 1593? La deposi-
Ont voulu tuer le Roy.
 tiō de Barriere executé à Melun, n'est elle

pas toute notoire, & n'a elle pas fait trembler & tressaillir tous ceux, qui ont le cœur vrayement François, tous ceux qui n'ont point basty leurs desseins & leurs esperances sur la mort du Roy? Ne fust-ce pas Varade Principal des Iesuites, choisi tel par eux, comme le plus homme de bien & le meilleur Iesuite, qui exhorta & encouragea ce meurtrier, l'assurant qu'il ne pouvoit faire œuvre au monde plus meritoire, que de tuer le Roy, encores qu'il fust Catholique, & qu'il iroit droit en Paradis? Et pour le confirmer davantage en ceste malheureuse resolution, ne le fist-il pas confesser par vn autre Iesuite, duquel on n'a peu sçauoir le nom, & qui est parauenture encores en ceste ville, espiant de semblables occasions? Quoy plus? ces impies & execrables Assassins ne communierent ils pas encores ce Barriere, employans le plus sainct, le plus precieux, & le plus sacré mystere de la religion Chrestienne, pour faire massacrer le premier Roy de la Chrestienté? *O quàm maluissent patrati, quàm incepti facinoris rei esse!*

Boutique de Satan, où se sont forgez tous les assassinats qui ont esté executez

ou attendez en l'Europe depuis quarante ans, vrais successeurs des Arsacides ou Assassins, qui tuerent le Comte Raimond de Tripoli, le Marquis de Monferrat Conrad, Edouart fils du Roy d'Angleterre, & plusieurs autres grands Princes. Aussi leur Roy qu'ils adoroient (comme les Iesuites font leur General tousiours Espagnol) faisoit porter deuant luy vne hache d'armes, pleine de cousteaux trenchans des deux costez, & crioit celuy qui la portoit, Tournez-vous arriere, fuyez deuant celuy qui tient entre ses mains la mort des Rois.

Il a esté pris depuis peu vn Iesuite Assassin en Flandres, qui a deposé à la mort, qu'il y en auoit vn autre enuoyé d'Espagne pour tuer le Roy. Hé, que sçauons-nous s'il est maintenant dans le Collége des Iesuites, attendant son occasion, & que le Roy s'approche d'icy? Car pour monstrier que les Iesuites ne peuuent desaduouer leurs compagnons de telles entreprises, & que le haut poinct de leur honneur consiste à executer tels assassinats, appellans martyrs ceux qui y ont respandu leur vie. Il y a plus de trois mil personnes qui sça-

uent, que Comolet preschant à Noel dernier dans l'Eglise sainct Barthelemy, prist pour son theme le troisieme chapitre des Iuges, où il est parlé d'un Aod, qui tua le Roy Moab, & se sauua. Et apres auoir fait mille discours sur la mort du feu Roy, & exalté & mis entre les Anges ce meurtrier, ce tygre, ce diable incarné de Jacques Clement, il commença à faire vne grande exclamation, **IL NOUS FAUT VN AOD, IL NOUS FAUT VN AOD,** *fust-il moine, fust il soldat, fust il goujat, fust il-berger, n'importe de rien: Mais il nous faut vn AOD, il ne faut plus que ce coup pour mettre nos affaires au poinct que nous pouuons desirer.*

Voyez Messieurs, considerez deux & trois fois, considerez iusques à quel degré nostre stupidité, ou plustost nostre lascheté (pardonnez moy si ie parle ainsi, vne iuste douleur m'emporte) a fait monter l'audace, l'insolence, la temerité, l'impudence de tels traistres, de tels espions d'Espagne, de tels meurtriers, d'oser employer la chaire de Dieu à crier qu'il faut tuer les Rois: C'est leur pure doctrine, Allin Principal du College du Seminaire à Rheims, en a fait vn liure exprés. Et à ce propos, quand

Guillaume Parry fut executé, il declara que *Benedicto Palmio* Iesuite, luy auoit fait entendre qu'il estoit permis de tuer & assassiner tous les Rois & Princes excommuniés par le Pape: Dequoy ayant depuis communiqué avec vn docte Prestre nommé Vates, il luy dist que ceste proposition estoit faulse, & qu'il seroit damné: & en ceste incertitude Parry s'alla confesser à Annibal Codreto Iesuite, demeurant à Paris (qui est celuy qui en vn liure imprimé à Lyon, a escrit que leur societé auoit pris son nom de ce que Dieu les auoit donnez pour compagnons à son fils Iesus Christ, & qu'il les auoit acceptez pour ses compagnons.) Ce Codret luy dist qu'il faloit que Vates fust vn heretique, l'asseurant qu'il ne pouuoit faire vn œuure plus meritoire, & que les Anges le porteroient au Ciel.

Vous Rois & Princes de la terre, vous n'estes plus assurez au dedans de vos palais & au milieu de vos gardes, si ceste proposition diabolique, vomie du plus profond de l'Enfer se coule dans les esprits du peuple, comme les Iesuites la luy inculquent continuellement par leurs maudi-

Summ. const.
p. 308.

tes confessions, à quoy aussi ils sont obligez par leurs reigles, *Tyrannos aggredientur, lolium ab agro dominico euellent.* Ils ont en leurs bulles & statuts vn article qui ne tend à autre fin. Sans attendre aucun an de probation ils reçoient ceux qui se presentent à faire leurs vœux, apres lesquels, encores que simples, celuy qui a dit le mot est irreuocablement obligé à leur General: & neantmoins le General le peut chasser, quand il luy plaist, iusques à ce qu'il soit profez: ce qui n'aduiant quelquefois que vingt cinq & trente ans apres. Pourquoy cela si estrange, si extraordinaire, si inique, que ce contract ne soit point reciproque? A fin qu'ayant tenu vn homme quelquefois vingt cinq ans avec eux, s'il luy vient des successions, ils les prennent: & que s'il ne luy vient rien, ils le puissent chasser, s'il n'entreprend d'executer tout ce qu'ils voudront. Tellement que celuy qui aura consumé avec eux toute sa iuennesse, se voyât d'vn costé reduit à l'aumosne, & de l'autre des promesses d'vn Paradis assuré, se resoudra facilement à estre luy-mesme tueur, ou exhorter, confesser, & communier tous les parricides qui se presenteront.

Toutes les fois que ie me remets deuant les yeux, en quelle extremité de miseres, & nous tous en particulier, & l'estat de la France en general, se fust trouué si cet assassinat si dextrement persuadé, si viuement empreint par Varade Principal des Iesuites à Barriere, eust esté executé: la seruitude horrible en laquelle seroit maintenant la France, l'insolence & les trionfes des Espagnols, & l'estat deplorable de ceste grande ville, en laquelle commanderoit superbement l'Infante de Castille: Il faut que ie confesse que la colere & la iuste indignatiõ me font sortir hors de moy, de voir qu'encores ces traistres, ces scele rats, ces Assassins, ces meurtriers des Rois, ces confesseurs publics de tels parricides, sont entre nous, ils viuent, ils hument l'air de la France: comment ils viuent? ils sont dans les palais, ils sont caresez, ils sont soustenus, ils font des ligues, des factions, des alliances & associations toutes nouvelles. Quoy? hé si Dieu permet qu'un de ces iours quelque Iesuite, ou autre par eux persuadé soit apprehendé comme celui de Melun, pensez-vous tant que vous estes qui les supportez en vos discours,

où vous faites les prudens, les considerez les sages, en vn mot les Espagnols, pensez vous, dy-ie, estre en feureté parmy nous? Non non, en toute autre chose on ne peut apporter trop de modestie & de retenue: mais où il y va de la vie, du salut, & de la conseruation de ceste personne si sacree, si necessaire à la Frâce, sans laquelle c'estoit fait de l'Estat, il estoit couuert de perpetuelles tenebres, & fust maintenant l'vne des prouinces d'Espagne: en cela (dy-ie) on ne peut apporter trop d'ardeur: qui y est froid, qui y est modeste, il est traistre: la vertu en telles matieres consiste en l'ex-cés, non point d'affection seulement, mais de passion: *quantalibet vis omnium gentium conspiret in nos, impleat armis virisque totum orbem, classibus maria consternat, inusitata belluas inducat, tu nos præstabis inuictos, rex inuictissime: sed quis hoc Gallie columen ac sidus diuturnum fore polliceri potest*, si ceux qui ont entrepris continuelle sur sa vie, ceux qui reçoient les Assassins enuoyez de Lyon, pendant qu'elle estoit rebelle, & maintenant d'Espagne: si ceux (dy-ie) qui desesperent les religieux, aigrissent continuellement le
 peuple

peuple contre sa Maiefté, font maintenus & conferuez en fon estat.

Mais ils enseignent la ieunesse : à quoy ^{Corruption de la ieunesse.} faire ? à desirer & souhaïter la mort de leurs Rois. Tant s'en faut que la peine des crimes des Iesuites doïue estre adoucie par la consideration de l'instruction des enfans, qu'au contraire c'est ce qui la doit aggrauer & augmenter infiniment. Car c'est ceste belle institution de la ieunesse, ce sōt ces malheureuses propositiōs qu'ils mettent dans leur esprit tendre, sous pre-
 texte de les instruire aux lettres (*ut venena non dantur, nisi melle circumlita : & vitia non decipiunt, nisi sub specie umbrâque virtutum:*)
 Ce sont ces confessions hardies (où sans tesmoins ils imbuent leurs escoliers de la teinture de rebellion contre leur Prince & ses Magistrats) qui ont remply tant de places & tant de dignitez d'ames Espagnoles ennemies du Roy & de son estat.

- - *Puerorum infantia primo*

Errorem cum lacte bibit. -

Quelques-vns de leurs Escoliers ont reietté leurs persuasions : & ceux-là les haïssent plus mille fois que ceux qui ne les cognoissent pas. Mais pour vn qui y a re-

sisté, cent ont esté corrompus.

Nous lisons dans le 52. de Dion que Mæcenas remonstroit à Auguste, qu'il n'auoit aucun moyen plus propre pour f'establir vn repos & aux siens, que de faire instruire la noblesse Romaine aux lettres, par ceux qui aimoient la Monarchie. Car en peu de temps le monde se renouuelle, & ceste ieunesse est incontinent montee aux grandes charges. De mesmes rien ne peut estre plus dangereux que de faire instruire nos enfans par ces espions d'Espagne, qui haissent sur toutes choses la grandeur de la monarchie Françoise.

Rien n'est si aisé que d'imprimer en ces esprits foibles telle affection qu'on veut: rien plus difficile que de l'en arracher: *Altius enim præcepta descendunt, quæ teneris animis imprimuntur.* Ce n'estoit pas la riuere d'Eurotas qui faisoit les hommes belliqueux, mais bien la bonne institution de Lycurgue: Ce n'est pas la riuere de Seine, ou la Garonne qui a fait tant de mauuais François: mais les Colleges des Iesuites à Paris, Tholozé, & Bordeaux. Depuis que tels Escoliers sont entrez aux charges, *maiorum mores non paulatim vt antea, sed torrentis modo præcipitati sunt.*

La religion Chrestienne a toutes les marques d'extreme iustice & vtilité, mais nulle si apparēte que l'exacte recommandation de l'obeissance des Magistrats, & manutention des polices: & ces gens icy qui se dient de la Societé de Iesus, n'ont autre but que de renuerfer toutes les puissances legitimes, pour establir la tyrannie d'Espagne en tous endroits: & à cela forment les esprits de la ieunesse, qu'on leur pense donner pour instruire aux lettres, en la religion, & en la pieté:

*Prò superi, quantum mortalia pectora cæca
Noctis habent: ipso sceleris molimine Tereus
Creditur esse pius, laudémque à crimine sumit.*

Les Carthaginiens immoloient leurs propres enfans à Saturne, estans contraints les pere & mere d'assister à ce sacrifice, avec vne contenance gaye. C'est vne chose estrange que nous auons veu le temps, auquel celuy qui ne faisoit estudier ses enfans sous les Iesuites n'estoit pas estimé bon Catholique, & que ceux qui auoient esté dans ce College auoient leur passepar-tout: il ne falloit quasi point informer de leur vie. Tellemēt que les peres s'accōmodans à la saison, estoient contraints de

Volent les enfans.

perdre leurs enfans , qui estoient ou charmez, ou bien souuent du tout volez, fils les trouuoient à leur gré. Dequoy il n'y a que trop d'exemples deplorables, assez cogneus à vn chacun, & des plaintes publiques qui en sont laissées à la posterité contre ces plagiaires cruels qui separēt les enfans d'avec les peres: & souuent derobent tout l'appuy & le soustien d'une maison: cōme au Lieutenant criminel d'Angers Airault, qui est chargé de huit petits enfans en sa vieillesse, & a esté vollé par les Iesuites de son fils aisné, qui pourroit maintenant entrer en sa charge, & seruir de pere à ses freres & sœurs tous ieunes. Ils le luy ont soustrait dès l'âge de quatorze ans, & le tiennent en Italie & en Espagne, sans que iamais il en ait peu sçauoir aucunes nouvelles, quelques monitiōs & censures Ecclesiastiques qu'il ait fait ietter contre eux: desquelles ils se moquent, se contentans d'une absolution enuoyee par leur general Espagnol.

*Volent le bien
des maisons.* Ce pendant quand Airault viendra à mourir, les Iesuites demanderont droit d'ainesse en son bien: car iamais ils ne font faire vœu de pauureté, que toute esperan-

ce de succession ne soit hors : & deuant que faire la profession ils donnent leur bien au College : ainsi rien n'en fort, tout y entre, & *ab intestat*, & par les testamens qu'ils captent chacun iour, mettans d'un costé l'effroy de l'Enfer en ces esprits proches de la mort, & de l'autre leur proposant le Paradis ouuert à ceux qui donnent à la Societé de Iesus : comme fit Maldonat au President de Montbrun S. André, tirant de luy tous ses meubles & acquests par vne confessiō pleine d'auarice & d'imposture, de laquelle monsieur de Pibrac appella comme d'abus en pleine audience. On sçait le testament qu'ils firent faire au President Gondran de Dijon, par lequel il dōna demy escu à sa sœur qui estoit son vnique heritiere, & sept mil liures de rente aux Iesuites. On sçait comme ils ont vollé la maison des Bollons, qui estoit l'une des plus riches de Bordeaux: Et tout recentemēt comme ils ont eu pour le droit d'ainesse en la maison de monsieur le President de Large-baston, la terre de Faiolles, qu'ils ont vendue douze mil escus, & enuoyé l'argent en Espagne, pour estre mis en leur thresor. Car ils ne gardent en

France que l'immeuble qui leur est legué, sans le pouuoir aliener.

On sçait encores tout notoirement comme ils ont vollé le frere vnique du sieur Marquis de Canillac, qui a dès maintenant huit mil liures de rente, & qui est substitué à plus de quarante cinq mil, & se garderôt bien de luy faire faire vœu de pauureté, tant qu'ils auront esperance de la succession de son frere aisné, qui n'est point marié, & qui expose chacun iour sa vie aux perils de la guerre pour le seruice du Roy, qui l'a honoré de sa Lieutenance en Auuergne. Et ne faut point douter qu'aduenant faute de luy, selon les iugemens qu'ils ont obtenus iusques icy, ils ne se trouuassent Marquis de Canillac, rui-nans ceste maison, l'vne des plus grandes, plus riches & plus illustres de l'Aquitaine.

On a tousiours accusé nostre nation du defaut de prudence. Quant à la iustice, à la liberalité, à la valeur & au courage nous en auons assez, voire trop : de prudence trop peu. Quelle supinité est-ce que ces gens icy, sous pretexte de mespri-fer deux sols de porte, & quelque lendit, ayent acquis en trente ans deux cens mil liures de rente?

*Eia age nobiscum sic quaeso paciscere, triplex
Accipias pretium, legatáque cuncta relinquas,
Abstineásque manus alieno, & munera tēnas:
Sed pietas iam nota tua est, animúsq. benignus,
Magna peris, qui parua fugis.*

En nostre Vniuersité on n'a iamais rien desiré des pauures, mais si vn enfant de bonne maison donne quatre ou cinq escus à celuy qui l'a instruit toute vne annee, cela peut-il estre trouué mauuais? N'est-il pas raisonnable, que ceux qui ont consumé leur âge aux lettres ayent quelque chose, *unde toga niteat*? Dénier cela, tant s'en faut que ce soit soulager la pauureté, qu'au contraire c'est l'abyssmer. Vn pauure ieune homme trouuoit moyen de se couler avec les riches iusques à 20. ou 22. ans, & lors commēçoit à gagner quelque chose: ce qui faisoit estudier tous les ans mille personnes. Mais depuis que les Iesuites ont attiré à eux les Escoliers on a perdu tout courage, *sublatis studiorum præmijs studia pereunt*. Tous les plus grans & excellens personnages de l'antiquité ont estimé que la recompense de ceux qui instruisoient la ieunesse estoit raisonnable, & outre la raison, la necessité y est: *super omni-*

*bus negotijs melius atque rectius olim prouisum,
& quæ conuertuntur, in deterius mutantur.*

Et neantmoins ces gens icy imitans les fins empoisonneurs qui ne iettent iamais vn gros morceau de poison, mais l'incorporent subtilement avec quelque viande friande & delicate, n'ont trouué moyen si propre pour attirer les Escoliers que ceste abolition de lendits. Car la ieunesse debauchee aime beaucoup mieux despèdre *in locis ædiles metuentibus*, l'argent que leurs peres leurs enuoyent, que de le bailler à vn Regent, qui toute l'annee aura trauaillé pour eux.

Tout cela seroit peu, sans les charmes & les forts qu'ils iettēt sur la ieunesse: Mais tout ainsi que les Romains auoient si grand soin de faire instruire la Noblesse Gauloise à Authun, où ils les nourrissoiēt en vne bien-vueillance enuers leur Empire, & en vne oubliance de l'anciēne liberté des Gaules. De mesmes le tyran d'Espagne a les Iesuites disposez par la France, pour planter l'amour de son nom & de sa dominiō dans les esprits tendres de nos enfans, *Semina in corporibus humanis diuina dispersa sunt, quæ si bonus cultor excipit, similia originis*

Font aimer à
la ieunesse le
nom d'Espa-
gne.

originis prodeunt : sin malus, non aliter quàm humus sterilis ac palustris necat, & deinde creat purgamenta pro frugibus. Et quelque peine qu'on puisse prendre apres pour arracher telles opinions, c'est perdre temps: *stomachus enim morbo vitiatu quoſcumque accipit cibos mutat.* De sorte qu'il en faut venir à la crainte des loix & à la force, & *magno timore magna odia compeſcenda : ſed fidelius & gratius ſemper eſt obſequium, quod ab amore, quàm quod à metu proficiſcitur.* Ceux qui ſont bleſſez de l'aspic nommé Dipſas, ont vne alteration perpetuelle par la force du venin qui ſ'eſpand en toutes les veines, & ſeiche la maſſe du ſang, tellement que le malade boit continuellement & ne ſe peut raſſaſier. De meſme ceux qui ont vne fois receu ceſte veneneuſe & peſtilencielle inſtruction des Ieſuites, ont vne ſoiſ continuelle de troubler les affaires de leur pais, & d'auancer la domination Eſpagnole.

L'hiſtoire de Portugal eſt notoire: Le Roy Philippes iettoit l'œil ſur ce Royaume voiſin il y auoit fort long temps: mais ſans faire mourir le Roy & la plus grande partie de la nobleſſe il ne le pouuoit domter. Il employe les Ieſuites qui eſtoient à

*union de
Portugal à la
Cronique d'E-
spagne, procu-
rée par les
Iesuites.*

*niõ de Por-
tugal. f. 9 & 10.*

l'entour du Roy Sebastian, & qui se font appeller Apostres en ce pais-là, lesquels par mille sortes d'artifices luy ayant osté ses anciens seruiteurs, mesmes Pierre d'Alcassonne son Secretaire d'Estat, luy persuadent de passer en Afrique contre ennemis infinis fois plus forts que luy. Il l'entreprit, mais il y perdit la vie, avec quasi toute la noblesse de Portugal. Pendant le regne du Cardinal qui dura peu, les Iesuites font si bien leurs pratiques, qu'incontinent apres sa mort, le Roy Antoine recogneu par tous les Estats, est chassé de la terre ferme, luy ayant en vn mesme iour fait reuolter tous les ports de mer, de sorte qu'il fut contraint de faire deguisé & à pied plus de quatre cens liuës. Les isles de Tercere tenoient encores pour le Roy Antoine, c'estoit vn bon pied, & qui rompoit tout le trafic des Indes, les François s'y ietterent conduits par le sieur Commandeur de Chattes: tous les habitans des Isles, tous les Religieux, Cordeliers, & autres se monstrerent tres-affectionnez à leur Roy, & ennemis iurez des Castillans: Tout au contraire les Iesuites qui auoient fait reuolter le reste du Royaume, commence-

rent à fulminer contre les François, & à exalter le Roy Philippes. Que fist-on ? au lieu de les ietter dans la mer, au moins de les chasser hors des Isles, on se contenta de les murer dans leur cloistre. Et cecy est de-
*Vniõ de Po
fol. 197. b.*

duit au long dans l'histoire imprimée à Genes par le commandement du Roy d'Espagne, & qui est du tout à son auantage. Aussi tout ce qui y est escrit des Iesuites est mis en leur honneur, comme ayans esté les principaux moyens de ceste vnion de Portugal à Castille: tout ainsi que leur travail de maintenant n'a autre but qu'une semblable vnion & annexe de la France à la couronne d'Espagne.

Que firent les Iesuites ? quand ils veirent qu'il estoit temps, vne nuit ils demurerent leurs portes, & meirent au deuant le saint Sacrement de l'Autel, se moquans de Dieu, & se seruans de ses sacrez mysteres pour exciter des seditions: & commencerent à si bien prattiquer le peuple, qu'ils le rendirent froid à se ioindre aux François, conduits par monsieur le Marechal de Strossy, qui fut rompu. Et icy il faut leuer les oreilles: l'histoire porte que vingt-huit seigneurs, & cinquante deux gentils-

fol. 214. b.

hommes François furent bourrelez par l'arrest Espagnol en mesme iour, sur vn mesme eschafaut à Ville-franche, & infinis soldats pendus. La mesme histoire décrit que pendant ceste guerre, cinq cens Cordeliers, ou autres Religieux qui auoient presché ou parlé pour le Roy Antoine furent executez à mort. Voilà les preceptes des Iesuites: Tuez, massacrez, pendez, bourrelez. Aussi nous voyons qu'en France ceux qui vont à confesse à eux, & qui sont nourris de leurs mammelles, sont si cruels qu'ils se tuent les vns les autres.

Marcelin au 27. dit, que vers le Pont Euxin il y auoit vn peuple nommé *Odryse*, qui *ita humanum sanguinem fundere erant assueti: ut si hostium copia non daretur, ipsi inter epulas suis corporibus imprimerent ferrum*. Ceux cy s'entretuent encores qu'ils ayent tant d'ennemis en la campagne.

Allez donc messieurs de la Noblesse, suiuez ces disciples des Iesuites, à fin qu'à la premiere fantaisie ils vous payét à coups de poignard de tous vos seruices: & qu'au mieux qui vous puisse aduenir, vous faciez quelque coin de la France *Mauorum pro-*

uinciam, & ex Bætica iura petatis: quanto pulchrius erit vestra fide communi, vestris communibus viribus imperium retentum ac omnino recuperatum esse.

Courage donc, braue & indontable Noblesse Françoisë, continuez de vous reioindre tous en vn mesme corps d'armee: Dieu protecteur des Royaumes, Dieu qui a tousiours ietté son œil de commiseratiõ sur la France en ses plus grandes afflictions, plantera sans doute au milieu de vous l'amour & la concorde. Il vous remplira le front d'horreur, le bras de vigueur: il vous enuoyera ses Anges pour vous fortifier, à fin que vous exterminiez biẽ tost des Gaules, tous ces infets & superbes Castillans.

Alexandre disoit qu'Antipater estoit habillé de blanc, mais qu'au dedans il estoit tout rouge. De mesmes il y a plusieurs personnes qui en apparence sont seruiteurs du Roy, & sçauent bien faire leur profit particulier de sa bonne fortune: mais au dedans ils sont tous rouges, tous Espagnols. Ces gens icy qui ont affaire des Iesuites pour executer leurs malheureuses entreprises, n'osent pas neantmoins dire ouuertemẽt qu'il les faut laisser en France,

(car tenir ce langage, & porter vne croix rouge c'est chose toute semblable:) mais ils dient qu'il n'est pas temps de les chasser: & apportent des considerations, à toutes lesquelles ie respondray. Mais auparauant il est necessaire de destruire leur gros bou-leuart, qui consiste en l'appointé au Con-seil de l'annee 64. A quoy i'apporteray cinq responses, desquelles la moindre est plus que suffisante.

*Cinq respōses
à l'appointé
au conseil de
64.*

La premiere est que ceste instance de 64. est perie non seulement par trois, mais par trente ans: & quant à ce qu'on dit que la peremption d'instance n'a point lieu au Parlement, cela n'est veritable que lors que le procès est en estat de iuger: & au faiët qui se presente, tant s'en faut qu'il y ait esté mis, qu'au contraire on n'a iamais seulement leué les plaidoyers, qui est le premier acte par lequel se commence l'in-struction d'un appointé au Conseil.

La seconde response est, que l'instance de 64. est du tout differente de celle de present: Premièrement les qualitez sont diuerses, car les Iesuites estoient lors de-mandeurs, & ils sont à present defendeurs. En second lieu, il estoit lors question de

ſçauoir ſils auroient les priuileges de l'Vniuerſité:& maintenant il ſagit de ſçauoir ſils ſortiront de France. En ce temps-là les appointer au Conſeil eſtoit leur dénier ce qu'ils demandoient : maintenant ce ſeroit appointer au Conſeil la vie du Roy , que d'entretenir ce pendant parmy nous tels Aſſaſſins , qui ne deſirent rien ſi ardemment que ſa mort.

En troiſieme lieu il y a grande difference entre l'annee 64.&l'annee 94. En 64.on craignoit le mal qui eſt aduenu , & pluſieurs ne le vouloient preſumer , trompez par les douces paroles emmiellees de ces hypocrites.

Quis te tam lene fluentem

Moturum totas violenti gurgitis iras

Nile putet?

Qui eſt-ce qui en ce temps-là pouuoit penſer qu'il verroit des mortes-payes Eſpagnoles dans Paris , fouler ces belles & larges rues, les mains en arcade ſur les coſtez, l'œil farouche , le front ridé , la demarche lente & graue:

Ecquis ad Auſoniæ venturos limina Troas

Crederet? aut quæ tum vates Caſſādra moueret?

En ſoixante quatre on n'auoit point ouy

pere Bernard & Comolet appeller le Roy
 Oloferne, Moab, Neron, soustenant que
 le Royaume de France estoit electif, &
 que c'estoit au peuple d'establir les Rois:
 & alleguant ce passage du vieil Testament
Eliges fratrem tuum in regem : fratrem tuum, di-
 soient-ils, ce n'est pas de mesme lignage,
 ou de mesme nation : mais de mesme reli-
 gion, comme ce grand Roy Catholique,
 ce grand Roy des Espagnes. Comolet a
 esté si impudent que d'oser dire par vn
 vray blaspheme, que sous ces mots *Eripe me
 Domine de luto, vt non infigar*, Dauid par vn
 Esprit prophetique auoit entendu parler
 contre la maison de Bourbon. Pendant
 ces guerres ils ont voulu establir vn Colle-
 ge de Iesuites à Poitiers, disans qu'vn sei-
 gneur riche & fort deuocieux vouloit dō-
 ner huit cens escus de rente pour la fonda-
 tion. Apres qu'on les a eu fort long temps
 pressez pour sçauoir qui estoit ce seigneur,
 n'en pouuant nommer aucun autre, ils
 furent contraints à toute force de reco-
 gnoistre que c'estoit le Roy d'Espagne,
 qui ne craindra iamais de despendre si
 peu de chose, pour entretenir parmy nous
 des gens qui nous sont si pernicious &
 dangereux.

dangereux. Et cela a esté tesmoigné par tous les Deputez de Poitiers, qui ont aidé à remettre la ville en l'obcissance de sa Maiefté.

En 64. les Iesuites n'auoient point encores de Liure de Vie, dans lequel ils ont depuis mis tout ce qu'ils apprennēt par leurs confessions du secret des maisons, s'enquerant des enfans & seruiteurs non pas tant de leur conscience comme des propos de leurs peres & maistres, à fin de sçauoir de quelle humeur ils sont. Comolet faisant sermon en la Bastille deuant Messieurs qui y estoient prisonniers au commencement de 89. leur dit, apres mille impudens blasphemes, que celuy qui auoit esté leur Roy, ne l'estoit plus, proiettant deslors l'assassinat qu'ils firēt depuis executer. Quand Trouué & le capitaine Aubry furent emprisonnez dās la Bastille par Buffyle Clerc; le conseil des quarante ne les peut tirer: mais Comolet seul comme vn Orphee les fait sortir d'autorité, tant les Seize voleurs dependoient des Iesuites. Lors qu'on sceut l'electiō du Pape qui est auiourd'hui, Comolet estant descendu de sa chaire y remonta, & commença à crier, Escoute

Politique tu sçauras des nouvelles, nous
avons vn Pape: Hé quel? bon Catholi-
que. Quoy plus? bon Espagnol: va te pen-
dre Politique. Les Iesuites n'auoient point
tenu tous ces langages en l'annee 64. vn
ancien dit *serpentes paruula fallunt, vbi aliqua
solitam mensuram transijt, & in monstrum ex-
creuit, vbi fontes potu infecit, & si afflauit deurit
quacumque incessit, balistis peritur. possunt eua-
dere mala nascentia, ingentibus obuiam itur.*

Tite Liue dit elegamment, *antè morbos
necesse est cognitos esse, quàm remedia eorum: sic
cupiditates prius natæ sunt, quàm leges, quæ eis
modum facerent.* Platon au commencement
de son premier liure des loix, dit que Mi-
nos s'en alloit de neuf en neuf ans sçauoir
de Iupiter les loix qu'il bailleroit aux Cre-
tois: d'autant que le temps change telle-
ment & varie toutes choses, que ce qui
semble bon en vne saison, se trouue en
l'autre fort pernicieux, *vsu probatum est le-
ges egregias, exempla honesta ex delictis gigni.
Nam culpa quàm pœna tempore prior, emendari
quàm peccare posterius est.*

Parlez au sieur Marquis de Pisani, il
vous tesmoignera que depuis l'an 64. qu'il
traitte comme Ambassadeur les affaires

de France en Espagne & Italic, il n'a iamais eu vn grand affaire qu'il n'ait trouué vn Iesuite en teste. Parlez à ceux qui ont dechiffré toutes les lettres importantes interceptes pendant ces guerres, ils vous diront qu'ils n'ont rien leu de pernicieux où vn Iesuite n'ait esté meflé. Et tout nouuellement à Lyon depuis la reduction, vn Iesuite qui auoit commencé à dire la Messe, voyant vn Gentilhomme qui auoit vne escharpe blanche, s'enfuit hors de l'Eglise pleine de peuple, pensant exciter vne sedition: ce qu'ils ont encores tenté depuis, & perdront en fin ceste importante ville, s'ils n'en sont promptement chasséz par vostre arrest.

En quatrieme lieu, quiconque contreuiet aux modifications & conditions, sous lesquelles vne chose luy est accordée, doit estre priué du profit qu'il en pourroit tirer. Or depuis l'an soixante quatre les Iesuites ont contreueni directement aux conditions de leur aduis de Poissy, qui est la seule approbation qu'ils ayent en France. Premièrement ils y ont contreueni en ce qu'ils ont retenu le nom de Iesuites, qui leur estoit expressément defendu, comme

Ont contreue-
nu directemēt
à l'aduis de
Poissy, confe-
quemment il
est nul par
clause expres-
se, & les Ie-
suites sans re-
ception en
France.

ayant esté ce nom glorieux reserué parti-
culierement au seul Sauueur du monde:
sans que iamais entre les Chrestiens au-
cun se soit trouué si orgueilleux que de se
l'attribuer ou en particulier, ou en com-
mun. Ils ont esté mesmes si impudens
qu'ils ont pris ce nom dans les theses, par
lesquelles *mellea, delinifica & suada oratione*
aliud clausum in pectore habentes, aliud prom-
ptum in lingua, ils ont voulu depuis trois
mois flatter ceux qu'ils desireroient auoir
mis au plus profond de l'Inquisition d'E-
spagne. En second lieu ils ont contreuenu
à l'aduis de Poissy, par lequel leur College
estoit receu, & leur religion reiettee: car
ils ont esté si hardis que de la planter en
trofee au milieu de la rue saint Antoine,
où ils sont encores auiourd'hui si impu-
dens, que d'auoir en leurs chappes les ar-
mes de France pleines, avec vn chapeau
de Cardinal au dessus: pour dire qu'en dé-
pit du Roy, auquel ils n'ont aucun sermēt
de fidelité, & qu'ils ont voulu & veulent
chacun iour faire massacrer, ils recognois-
sent vn Charles dixieme auoir esté Roy de
France, sous lequel ils esperoient faire de
ce Royaume ce qu'ils ont fait du Portugal

fous vn autre Cardinal. En troisieme lieu, leur aduis de Poissy porte expressément, qu'ils ne pourront obtenir aucunes bulles contraires aux restrictions portees par cest acte, & que là où ils en obtiendront, les presentes demeureront nulles, & de nul effect & valeur. Ce qui est verifié à ceste mesme condition. Or ils ont obtenu bulles tellement contraires à cest aduis de Poissy, que mesmes par icelles tous ceux qui ont apporté des limitations & restrictions à leurs priuileges & institutions, sont excommuniez d'excommunication majeure, voire mesme tous ceux qui entreprendront d'en disputer, quand ce ne seroit que pour en rechercher la verité. Voicy les propres mots de leur bulle de quatre vingts quatre: *suisque præpositis in omnibus & per omnia obedire: & huic sedi immediatè subiectos, & à quorumuis ordinariorum & delegatorum, seu aliorum iudicum iurisdictione omnino exemptos, prout nos etiam vigore præsentium eximimus.* Ce qui est directement contraire à ceste clause de l'aduis de Poissy, *A la charge que sur icelle ditte société & Colleges l'Euesque Diocesain aura toute superintendance, iurisdiction & correction.* Et consequemment leur

aduis de Poissy demeure nul, tant par la disposition de droict desia alleguee, que par la clause adnullatiue expresse de ladite assemblee. Renonceront au preallable, & par exprés, à tous priuileges portez par leurs bulles aux choses susdites contraires: Autrement & à faute de ce faire, ou que pour l'aduenir en obtiennent d'autres, les presentes demeureront nulles, & de nul effect & valeur. Mais voicy la clause bien plus estrange de leur bulle de quatre vingts quatre, par laquelle & nous qui parlons contre eux, & vous, Messieurs, qui en cognoissez, & ceux de Poissy mesme qui en ont ordonné, sommes tous excommuniiez: *Præcipimus igitur in virtute sanctæ obedientiæ, ac sub pœnis excommunicationis latæ sententiæ, necnon inhabilitatis ad quæuis officia & beneficia secularia, & quorumuis ordinum regularia, eo ipso absque alia declaratione incurrendis, quarum absolutionem nobis & successoribus nostris reseruamus: Nequis cuiuscumque status, gradus, & præeminentia existat, dictæ societatis institutiones, constitutiones, vel etiam præsentis, aut quamuis earum, vel supradietorum omnium articulorum, vel aliud quid supradietæ concernens, quouis disputandi, VEL ETIAM VERITATIS INDAGANDÆ QVÆSITO*

Ceux qui o-
sent chercher
la verité con-
tre les impo-
stures des Ie-
suites sont ex-
communiiez.

COLORE, *directè vel indirectè impugnare, vel eis contradicere audeat.*

En cinquieme & dernier lieu, & pour ne rien flatter en ceste cause tant importante, & de laquelle l'issue prompte est si ardemment desirée de tous les gens de bien: Qui ne sçait qu'en soixante quatre il n'y auoit homme ceans si hardy, qui eust osé parler franchement contre la coniuration d'Espagne? *trepidi erant omnes boni, & elingues: cum dicere quod nolles, miserum: quod velles, periculosum:* les roïes, les potences n'eussent pas esté supplices suffisans contre ceux qui eussent esté si hardis. Que pensez vous donc espions d'Espagne alleguer aujourdhuy pour vous maintenir? Qu'on vousa endure par le passé: & tout au contraire c'est ce qui vous doit plustost faire chasser de la France: sçauoir la force, la violence, la tyrannie de vous, de vos supposts, de vos Espagnols, qui nous ont lié les mains, qui nous ont fermé la bouche, qui vous ont donné tant de courage, qui vous ont fait parler si haut, qui vous ont tant eleuez, *vos, inquam, homines sceleratissimos cruentis manibus, immani auaritia nocentissimos ac superbissimos, quibus fides, decus, pietas: postremò*

Responſe à
ceux qui diēt,
que les Iefui-
tes ne ſōt ſeulement
mechans.

honestataque inhonestata omnia quaestui sunt.

Mais ils ne font pas tous seuls mechans. C'est en quoy ils font pires: car s'ils eussent esté seuls pernicious, nostre mal eust esté petit: le grand nombre de François qu'ils ont corrompu, a esté cause de nos miseres: & toutesfois ils voudroient aujourdhuy volontiers se cacher & s'enfoncer dans ceste foule, *societate culpæ inuidiam declinare cupientes, quasi publica via errauerint.* Mais tout au contraire tant plus il y a eu de mechans, tant plus de fruits des Iesuites: & dauantage toute ceste sentine de Seize & de leurs adherents ne font ils pas maintenant sur le chemin d'Espagne, bannis pour iamais de l'air de la France, qu'ils ont empestiferé si long temps? Hé que font encores icy les Iesuites? Qu'ils y font? ne le voyons nous pas assez? quelles brigues, quelles violences, quelles corruptions, & quasi quelles seditions n'ont ils desia faites? Croyez, Messieurs qu'ils ne perdent pas leur temps: tels esprits remuans *ad excogitandum acutissimi, ad audendum impudentissimi, ad efficiendum acerrimi*, ne font pas inutiles: ils reçoient chacun iour les paquets d'Espagne, & de tous les coins de la France, & les font tenir

à Soissons:

à Soissons: ils les portent eux-mesmes hors de la ville (car de fouiller vn Iesuite ce seroit vn crime de leze Maesté diuine, & n'y a Capitaine qui l'ait encores osé entreprendre.) Ils reçoient en leur chambre du conseil tous ceux qui veulent machiner cōtre l'estat de la ville : pourueu qu'on face mine d'aller à l'Eglise, ou à confesse aux Iesuites, qui sera si hardy que de s'adresser à vn reste de seize, qui ira coniuurer nostre mort? Nous laisserons-nous tousiours ainsi abuser par ces hypocrites? ressemblerons-nous tousiours ces barbares qui se moquoient des machines qu'on eleuoit contre leurs murailles, iusques à ce qu'ils se trouuerent rudement battus & emportez d'assaut? Permettons-nous que nos ennemis rassemblent les pieces de leur naufrage? Que les Iesuites renouient leurs pratiques, & reforment leur party dans les consciences du peuple, qui surpasse tousiours en nombre?

Il n'y a rien si estrange en cest affaire, que comme il a esté possible d'attendre des delaiz, des formalitez de la Iustice, & que sur le champ à l'improuiste, sans leur donner loisir *ambitu propugnare quod scelere*

Responſe à
ceux qui diēt,
que dira-on à
Rome?

commiserunt, On ne les a chassés comme on fist à Bordeaux, qui est le plus bel acte & le plus glorieux que fist iamais monsieur le Mareschal de Matignon, encores qu'il ait le chef environné d'infinis lauriers qu'il a remportez de ses belles victoires. Mais ce coup qu'il frappa de resolution, luy donna moyen de conseruer la Guyenne, laquelle autrement se perdoit, & entraînoit en ce temps-là la ruine de tout le surplus.

Braue & genereux Mareschal, tu n'as point craint les calomnies, les mechantes langues & les vomissemens empuantis de ceux qui faulſement se disans parmy nous seruiteurs du Roy, fomentent, soustien- nent, supportent & fauorisent ses plus cruels, ses plus detestables, ses plus coniu- rez ennemis: mais en fin ils periront tous malheureusement avec leurs Iesuites, nonobstant leurs belles considerations, des- quelles la principale est,

QUE DIRA ON A ROME? Hé qu'a on dit de monsieur le Mareschal de Matignon? voulons-nous sçauoir ce qu'on dira

à Rome? Distinguons ceux qui parleront: Les Espagnols diront que ceux qui ont chassé les Iesuites de France, sont tous heretiques: Ont-ils parlé autrement? Je ne diray point seulement de nous qui auons suivy la fortune du Roy, mais aussi de ceux qui estans demeurez en ceste ville se sont si vertueusement, & avec le péril evident de leur vie, opposez à l'extinction de la loy Salique: les Espagnols ne disoient ils pas qu'ils estoient tous Lutheriens & heretiques?

Au contraire ceux qui ne seront point Castillans à Rome & en Italie, diront que c'est à ce coup que les François veulent demeurer francs, libres & ennemis iurez de l'Espagne: que c'est à ce coup qu'ils voyent clair en leurs affaires, puis qu'ils chassent d'avec eux les espions de leur ennemy: bref que c'est à ce coup qu'ils veulent viure en santé vigoureuse & asseuree, puis qu'ils vident ces humeurs noires, recuites & tres-malignes.

Mais si les Iesuites sont pernicieux à la France, pour le moins ont ils fait de grans miracles aux Indes: ouy certainement &

*Cruauté au
Indes.*

fait mourir avec leurs Castillans par le fer & le feu vingt millions de ces pauvres innocens, que leur histoire mesme appelle des aigneaux. Ils ont bien arraché le paganisme, non pas en conuertissans les Payés, mais en les bourrelant cruellement. La façon de laquelle ils depeuplerent l'Isle Espagnole est fort remarquable : Ils meurent d'un costé tous les hommes à part aux minieres, & les femmes à labourer la terre: de sorte que n'en naissans plus, & exerçans routes cruautez sur les viuans, en moins de douze ans ils firent que dedans ceste grande Isle il ne restoit que des naturels Castillans. Au Peru ils ont des gesnes publiques dans les marchez, pour y mettre mil hommes à la fois, & là les soldats & les goujats tourmentent ces pauvres gens, à fin de leur faire confesser où est leur thresor. Aussi quand ils peuuent eschaper, ils se vont eux-mesmes pendre aux montagnes, & auprès d'eux leurs femmes & leurs petits enfans à leurs pieds. Ces monstres de tyrannie vont à la chasse aux hommes, ainsi qu'on fait icy aux cerfs: les faisant deuorer par leurs dogues, & par les tygres, lors qu'ils les enuoyent chercher du miel

& de la cire, & aussi par les Tubérons quand ils leur font pescher les perles aux endroits de la mer les plus dangereux. S'ils meinent ces pauvres gens à la guerre avec eux, ils ne leur donnent chose du monde à viure, & les contraignent de manger leurs ennemis, de sorte que leurs armées Espagnoles sont vrayes boucheries de chair humaine: & nous trouuons estrange les cruautez qu'ils pratiquent de deça, qui ne sont que douceurs à comparaison de ce qu'ils sçauent faire. Leur auarice estoit si extreme, qu'ils chargeoient leurs nauires de trois fois autant de ces pauvres esclaves qu'ils en pouuoient mener & nourrir: tellement qu'ils en iettoient tant dans la mer, que pour aller de l'isle de Lucayos iusques à l'isle Espagnole, où il y a fort loin, il ne falloit aiguille ny carte marine, ains seulement suiure la trace de ces pauvres Indiens morts flottans sur la mer, où ils les auoient iettez.

FRANÇOIS, contemplez deux & trois fois, contemplez la grace que Dieu vous a faicte de vous tirer hors de la seruitude de ceste monstrueuse & prodigieuse nation: les cadennes & les fers eussent esté

vos plus gracieux traictemens, vous eussiez esté emmenez à pleins vaisseaux aux Indes, pour traualler aux minieres, pendant qu'ils eussent estably dans vos villes des colonies, & dōné vos maisons des champs en commande : & neantmoins c'eust esté planter la religion Catholique, que de faire mourir ou enchaîner tous les vrais Catholiques, & ne laisser en France que les atheistes, volleurs, Assassins, incestueux, pensionnaires d'Espagne.

*Responſe à
ceux qui diēt,
faites leur
leur procès.*

Mais si les Iesuites font si mechans, il leur faut faire leur procès : Le respons que monsieur le Procureur general sçaura bien requerir contre ceux qu'il aduifera : mais ce que l'Vniuersité (fille aisnee du Roy, & qui ne peut qu'elle ne rompe le filé de sa langue, pour crier contre ceux qui veulent assassiner son pere) soustient, est que tous les autres doiuent vider le Royaume pendant qu'on fera le procès de mort à ceux qui seront emprisonnez : *lenta remedia & segnes medicos non expetunt mala nostra.* L'histoire des freres humiliez & du Cardinal Bonromeo, est toute notoire & toute recente : l'vn de ces freres voulut assassiner ce Cardinal. Tout sur l'heure l'ordre fur

esteint, & tous ceux qui en estoient, chassez d'Italie par le Pape Pie 5. vrayement digne de son nom, qui faisoit des ligues contre le Turc, au lieu que les autres les ont fait cōtre ce Royaume. Et maintenāt pour auoir voulu faire tuer vn Roy de France, pour auoir fait euader l'assassin Varade, les Iesuites ne serōt pas chassez? Ceux qui soustiennēt ceste proposition, font plus d'estat de la vie d'vn Cardinal que d'vn Roy de France, fils aîné & protecteur de l'Eglise.

La loy ciuile chasse, bannit & rend miserables les enfans à la mammelle de ceux qui ont attenté à la vie du Prince, on craint l'exemple, & nous conseruerons les compagnons de Varade qui ont mesme vœu, mesme desir, mesme dessein, & qui l'ont fait euader. Tellement que toutes les fois qu'vn Iesuite aura attenté à la vie d'vn de nos Rois, lon le chassera seul. Voila vne bonne proposition, pour faire que vingt Rois soient plustost massacrez que tous les Iesuites chassez de France. Ceux qui sont de cest aduis ne craignent gueres de changer de Roy.

Si on les vouloit faire mourir comme les Templiers, il leur faudroit faire leur

procès criminel. Mais que dient les Iesuites? Qu'ils sont venus en France pour nous apporter tant de profit: l'experience nous a monstré qu'ils ont causé nostre ruine. Qu'est-il besoin d'vn plus long procès? qu'ils aillent ainsi profiter à nos ennemis. Il y a à ce propos vn lieu excellent dans Tacite, *Si, patres conscripti, vnum id spectamus quàm nefaria voce aures hominum polluerint, neque carcer, neque laqueus sufficient: est locus sententiæ, per quam neque impune illis sit, & vos seueritatis simul ac clementiæ non pœniteat: aqua & igni arceantur.* Voila l'arrest des Iesuites.

Dauantage auparauant l'annee quatre vingts cinq, il eust parauenture esté besoin de ceste formalité: *hactenus enim flagitijs & sceleribus velamenta quæsuerant.* Mais maintenant en vne telle notorieté de fait & de droict, il ne faut ny lettres ny telmoins. Quintilian elegamment, *Quaedam sunt crimina læse reipublicæ, ad quorum pronuntiationem soli oculi sufficient.* Et Seneque à ce propos au dixieme des Controuerses, *An læsa sit respublica non solet argumentis probari, manifesta statim sunt damna reipublicæ.* Qui eust peu saisir au corps Iules César, eust

La chose est trop notoire

eust-il fallu luy confronter des tesmoins pour prouuer qu'il auoit passé le Rubicon, qu'il estoit entré en armes en Italie, & pris les thresors publics? Les peintres & les poëtes ont donné à la Iustice l'espee nue, pour faire entendre qu'il ne faut pas tousiours vser de scrupule & de longueur: ny imiter les mauuais Chirurgiens, qui par faute de remedier de bonne heure à la maladie, different iusques à ce que la force & la vigueur du patient soit abaissée & aneantie.

Mais qu'est-ce qu'une chose notoire? Tous nos Docteurs le définissent en vn mot, *quod fit coram populo*: Et pleust à Dieu que les crimes des Iesuites n'eussent point esté si grâds, si certains & si notoires, nous n'eussions pas enduré tant de miseres.

O vtinam arguerem, sic ut nõ vincere possem:

Me miserum, quare tam bona causa mea est?

Sed nihil integrum Aduocato reliquerunt: res enim manifestissimas inficiari, auctoris est crimen, non diluentis. Philon Iuif sur les dix Commandemens, parlant de la voix de Dieu, rend vne belle raison pourquoy on la voyoit: D'autant (dit-il) que ce que Dieu dict, n'est pas seulement parole,

mais œuvre. C'est vn proverbe que la voix du peuple (c'est à dire des gens de bien, & non pas de la populace) est la voix de Dieu: par ce qu'elle parle de choses notoires, de choses qui ont esté veïes, & en quoy on ne peut mentir.

Responſe à ceux qui diēt qu'ils ne ſont pas tous eſtrangers.

Mais les Ieſuites (dit-on) ne ſont pas tous eſtrangers: comme ſi les Eſpagnols d'adoption & de ſerment ne nous auoient pas beaucoup plus fait de mal que les naturels. *Ego potius ciues credam, qui in extrema Seythia nati bene de Gallia cogitant, quàm qui Lutetia geniti & educati, locum, libertatem, gloriam, in qua nati ſunt per ſummum ſcelus perdere velint & conentur.* Comolet, Bernard, & ſemblables ne ſont-ils pas François de naiſſance, & neantmoins y a-il gens qui ayent ſi impudemment vomy toutes fortes de blaſphemes contre ſa Maieſté, & contre la memoire de noſtre defunt Roy? Y a-il perſonnes au monde qui ayent tant trauaillé à renuerſer l'Eſtat? Car pourueu qu'on mette au deuant vn faux pretexte de religion, tout ce qui ſe fait ſous cela, eſt miſſiõ: tuer ou faire maſſacrer les Princes excõmuniez par le Pape, c'eſt le principal chef de la miſſiõ. Varadé meſmes qui a en-

La miſſion des Ieſuites.

couragé & exhorté cet Assassin de Melun, n'estoit-il pas Parisië? O qu'il y a long tēps que l'ordre des Iesuites eust esté chassé & exterminé de France, sil n'y auoit entre nous, autres Espagnols que ceux qui sont naiz delà les Pyrenees. Les biens & les faueurs immenses que le Roy Philippes fait aux Iesuites, donnēt assez à cōnoistre qu'il les tient tous pour ses bons sujets & instrumens de sa domination. Le grand vaisseau Iesuite, qui porte leur or & leurs marchandises des Indes (car ils tirent de tous costez, à fin d'augmenter leur thresor de Rome & d'Espagne) ce grand vaisseau, dy ie, ne paye point de quint au Roy Philippes. Ce qui leur vaut plus de deux cēs mil escus tous les trois ans. Pour leur part de la conqueste de Portugal, il leur a donné le present que les Rois des Indes Orientales faisoient de trois en trois ans au Roy de Portugal, qui vaut en or, en perles, & en espicerie plus de quatre cens mil escus. Aussi en recompense de tant de liberalitez, ils parlent de luy comme du plus grād Prince qui ait iamais esté au monde, surpassant la force des Romains, & tenant plus de païs que tous les autres Rois de la terre.

Les biens & les faueurs qu'ils reçoivent du Roy Philippes.

*Vita Igna.
pa. 177.*

Cōtinuez ames Espagnoles à haut louer & magnifier les forces du Roy de Castille, il vous fera tous Cardinaux aussi bien que Tolledo, Iesuite Espagnol. Ils ne veulent point de petits benefices (annexent neantmoins & vnissent à leur mēse force Prieurez & Abbayes) mais d'estre Cardinal, à fin de venir au Papat, cela ne se doit point refuser. Qui a porté les paroles rudes & audacieuses à monsieur de Neuers, que ce Iesuite Cardinal Espagnol? qui fut si impudent que de luy dire au mois de Ianuier dernier, qu'il falloit que les trois Prelats allassent demander absolution au Cardinal de sainct Seuerin chef de l'Inquisition, de ce qu'ils s'estoient trouuez à la conuersion de sa Maiesté. Quelle honte, quels blasphemes contre Dieu & sa saincte religion, de demander absolution du plus bel œuure, plus sainct, plus profitable, & plus necessaire qui se pouuoit faire en la Chrestienté! Mais puis qu'il est dommageable & pernicieux à l'Espagnol, les Iesuites le condamneront tousiours, & le iugeront digne de penitēce & d'absolution. C'est pourquoy au premier bruit de ceste sainte conuersion, ils enuoyerent de

Iesuite Cardinal Espagnol.

Paris à Rome du Puy, aujourdhuy leur Prouincial, pour persuader au Pape qu'elle estoit feinte:

*Sed iam tot traxisse moras, tot spicula tædæ
Vellere. -*

Comment pouuons-nous douter s'il faut chasser ces Assassins, veu que dès l'an 1550. (comme l'a remarqué monsieur l'Aduocat du Mesnil en son Plaidoyé) les Iesuites ayant présenté leurs lettres, signees En la presence du Cardinal de Lorraine, & fondees sur ce qu'ils estoient receus en Espagne (qui estoit vne fort belle consideration:) ces lettres furent puremēt & simplement refusees par la Cour, les deux Semestres assemblez. Et quatre ans apres, sur vne seconde importunité des Iesuites, la Cour voulut auoir l'aduis de la Sorbonne, laquelle assemblee par quatre diuers iours (presidant sans doute entre eux le saint Esprit) par vn instinct vrayement diuin les preueut, & iugea tres-dommageables & tres-pernicieux pour l'estat du Royaume, & pour la Religion: & qu'ils ietteroient infinies querelles, diuisions & dissensions parmy les François. Et à fin qu'il ne semble qu'on y adioust rien, voi-

*Le Parlement
les a chassés
dés l'an 1550.*

Pag. 30.

cy les propres mots du decret de la Sorbonne, qui en peu de paroles décrit le mal que nous auons receu de ceste nouvelle & dangereuse secte.

Decret de la Sorbonne contre eux.

Hæc noua societas insolitam nominis Iesu appellationem peculiariter sibi vindicās, tam licenter & sine delectu quaslibet personas quantumlibet facinorosas, illegitimas, & infames admitrens, nullam à secularibus sacerdotibus habens differentiam in habitu exteriori, in tonsura, in horis canonicis priuatim dicendis, aut publicè in templo decantandis, in claustris & silentio, in delectu ciborum & dierum, in ieiunijs, & alijs varijs legibus ac ceremonis (quibus status religionum distinguuntur & conseruantur) tam multis tamque varijs priuilegijs indultis & libertatibus donata, presertim in administratione sacramenti Poenitentiae & Eucharistiae, idque sine discrimine locorum, aut personarum, in officio etiam prædicandi, legendi, & docendi, in præiudicium ordinariorum, imò etiam principum & dominorum temporalium, contra priuilegia Vniuersitatum, in magnum populi grauamen, religionis monastice honestatem violare videtur, studiosum, pium & necessarium virtutum, abstinentiarum, ceremoniarum, & austeritatis eneruat exercitium, imò occasionem dat liberè apostatandi ab

alijs religionibus: debitam ordinarijs obedientiam & subiectionem substrahit, dominos tam temporales quàm Ecclesiasticos suis iuribus iniuste priuat, perturbationem in vtraque politica, MULTAS IN POPULO QUERELAS, MULTAS LITES, DISCORDIAS, CONTENTIONES, ÆMVLATIONES, REBELLIONES, VARIA QUESCHISMATA INDUCIT. Itaque his omnibus atque diligenter examinatis & perpensis, hæc Societas videtur in negotio fidei periculosa, pacis Ecclesie perturbatiua, monasticæ religionis euersiuæ, ET MAGIS IN DESTRUCTIONEM QUAM IN ÆDIFICATIONEM.

Auparauant que les effets de leur coniuuration eussent esté cogneus, nous faisons en nostre Vniuersité de grandes admirations, Quelles gens sont-ce icy? Sont ils reguliers ou seculiers? car nous n'en auons point de troisieme sorte. Ils ne sont pas seculiers puis qu'ils viuent en commun, ont vn General, & qu'en fin ils font vœu de paureté, disposans toutesfois entierement du bien des Colleges. Ils ne sont pas aussi reguliers: car ils n'ont reigle quelconque, ny ieusne, ny distinction de

Ne sont reguliers ne seculiers.

viande, ny ne font adstrains à certains ser-
uices, & peuuent succeder, encores qu'ils
ne se puissent deliurer de leur serment. Ils
ont de quatre ou cinq sortes de vœux, de
simples, de composez, de solemnels, de se-
crets, de publics: brief ils brouillent &
peruertissent tout, & interrogez quels ils
sont, ils respondent, *Tales quales.*

Nous faisons (dy-ie) en ce temps-là de
grandes admirations, mais maintenant
tout cela cesse. Pourquoy? parce qu'en vn
mot ils ne sont ny reguliers ny seculiers.
Quoy donc? vrais espions d'Espagne, qui
s'appelleront comme on voudra, ne liront
point si on ne veut, feront tous les sermēs
qu'on desirera sous vne dispense *ad cautelā*,
pourueu qu'on les laisse à leur aise trahir,
espier, ietter faux bruits parmy le peuple,
& des nouvelles à l'auantage d'Espagne,
allumer & attiser le feu de nos dissensions.
Voila tout ce qu'ils demandent, voila leur
vœu, leur profession, leur reigle, leurs des-
seins, & leur souuerain bien.

Ce n'a point esté seulement la Sorbon-
ne de Paris qui les a condamnez: mais à
Rome mesmes les plus gens de bien co-
gnoissans le dessein d'Ignace Espagnol, s'y
opposèrent,

opposerent, voicy ce qu'eux-mesmes en escriuent en sa vie page 144. *Postea verò Ignatio eiusmodi instituti confirmationem scriptam postulante, negotium à Pontifice Maximo tribus Cardinalibus datum est: qui ne res conficeretur magnopere pugnabant, præcipuè verò Bartholomæus Guidicionus Card. vir pius quidem atque eruditus, sed qui tantam religionum multitudinem, quanta nunc quidem in Dei Ecclesia cernitur, minus probaret, Conciliorum Lateranensis ac Lugdunensis decretis fortasse permotus, quibus nimirum novarum religionum multiplicatio prohibetur, aut certè propter quarundam lapsam fluxamque disciplinam, quam in pristinum statum reuocandam censebat potius quàm novas religiones instituendas: atque de ea re librum dicitur scripsisse. Quapropter cum id sentiret, acriter nostris restitit, & Societatis confirmationi vnus omnium acerrimus repugnauit, aliqui nonnulli conatus cum illo suos coniunxerunt.* Qui les fist dōc receuoir, non obstant tous ces empelchemens? La promesse du quatrieme vœu d'obeissance expresse au Pape, par dessus tous les Princes de la terre: Voicy ce qu'eux-mesmes en escriuent en ceste mesme page 144. *Quorum quidem religio, clericorum regularium esset: institutum verò,*

Ut summo Pontifici ad nutum præstò forent, & omnino ad eam normam vitam suam dirigerent, quæ multò antè meditata, & à se esset constituta: quod quidem Pontifex tertio Septembris Tibure LIBENTER AVDIVIT, anno 1539.

Ils ont donc esté reiettez & en France & en Italie par tous les plus grands Catholiques non Espagnols: si daventure ils ne sont si impudens, & ceux qui les soustienent d'oser dire que la Sorbonne estoit heretique en l'an 54. lors qu'elle feit ce decret contre eux: Tout ainsi qu'ils sont si eshontez que de publier parmy les femmes de leur congregation, que tous ceux qui poursuiuent ceste cause sont heretiques qui viennent de Geneue & d'Angleterre. Que si moy qui parle n'estois cogneu depuis mon enfance, instruite dans le College royal de Navarre, & que ma profession si notoire, & ma reception en charges publiques & honorables dès l'an 80. & 85. ne m'exemptoient trop manifestement de leurs impostures, ils me feindroient volontiers enuoyé delà mesmes, pour plaider contre eux. Mais qui est-ce qui parlant contre les Iesuites sera bon Catholique, puis qu'ils ont fait declarer la

Sorbonne heretique par l'Inquisition d'Espagne? Nous apprenons cela d'eux-mêmes, qui se vantent que voyant ce decret de Sorbonne contre eux, ils eurent recours à l'Inquisition de Castille, pour faire condamner la Sorbonne de Paris & son decret. Voyez, Messieurs, qui eschaperoit des mains de ceste Inquisition inhumaine, barbaresque, Espagnole, piege tendu à tout ce qui s'oppose à la grandeur de Castille, boutique sanglante de toute cruauté, eschafaut de toutes les hideurs & horreurs tragiques qui se peuvent excogiter au monde: qui eschaperoit (dy-ie) des mains de ceste Inquisition, puis que la Sorbonne de Paris y est condamnée? Mais où est ceste condamnation? La voicy dans leur vie d'Ignace page 403. *Porro in Hispania quod Sorbonense decretum contra sacrosanctam sedis Apostolicæ esset auctoritatem, à qua religio nostra probata & confirmata est, fidei quæsitores illud tanquam falsum, & quod pias aures offenderet, suo decreto legi prohibuerunt.*

Il ne faut pas s'esbahir si l'Inquisition a tant de soin des Iesuites, car ces deux institutions n'ont autre but que d'establir sur l'Europe la tyrannie de Castille.

Peroration.

Et nous de meururons encores froids à exterminer ceux qui se pouruoient en Espagne contre ce qu'on fait en France: ceux qui donnent tous les aduis à nostre ennemy, qui brassent toutes les trahisons, corrompent les esprits de nostre ieunesse, & n'ont autre desir au monde que de faire massacrer le Roy? Que veut-on attendre dauantage? *opportuni magnis conatibus transitus rerum, nec cunctatione opus est*: Chacun est iustement irrité contre eux, la playe des maux qu'ils ont faits est encores toute recente. Ou ceste audience deliurera la France de ces nouveaux monstres engendrez pour la demembrer: ou bien si leurs ruses, si leurs artifices, si leurs bruits semez les maintiennent: le le dy haut (ils ont trouué moyen de faire fermer les portes, mais ma voix penetrera en tous les quatre coins du Royaume: & ie la consacreray encores à la posterité, laquelle sans crainte & sans passion iugera qui auront esté les meilleurs François, & les plus desireux de luy laisser vne liberté semblable à celle que nous auons receüe de nos peres.) le le dy donc haut, *& quantum potero voce contendam*, ils nous feront encores plus de mal

qu'ils ne firent iamais. Et ie ne sçay si nos forces seront entieres, ie ne sçay si on voudra risquer encores vn coup les biens & la vie,

Pectore concipio nil nisi triste meo.

Les affaires du monde se passent & se coulent en vn moment: les paresseux mariniers demeurent au port pendant le beau temps: *Vincat sententia quæ diem non profert:* A quoy faire aussi ces dilations? pour leur dōner le loisir de paruenir à leur but plein des larmes, voire du sang de tous les gens de bien, *Tigres leonésque nunquam feritatem exuunt, aliquando submitunt, & cùm minimè expectaueris exasperatur toruitas mitigata. Ita mihi salua republica vobiscum frui liceat, vt ego quod in hac causa vehementior sum, non atrocitate animi moueor, sed singulari quadam humanitate & pietate,* Ie me represente tousiours ce meurtrier de Melun deuant les yeux, & tant que les Iesuites confesseurs & exhortateurs de tels Assassins seront en France, mon esprit n'aura iamais de repos. Quand ils seront chassez, lors ie seray assure, lors ie verray tous les desseins malheureux d'Espagne rompus en France: Toutes les

Confrairies du nom de Iesus, du Cordon,

de la Vierge, de la Cappe, du Chapelet, du petit Collet, & infinies autres seront esteintes: Et lors les traistres qui voudront machiner contre l'Estat, ne sçauront à qui s'adresser. Car d'aller chez vn Ambassadeur d'Espagne, il n'y en a point entre nous: d'aller chez vn homme suspect, cela sera bien tost descouuert, & puis les papiers des particuliers tombent par leur mort entre les mains de la Iustice: mais ceste societé ne meurt point: & si sous le pretexte de deuotion l'assemblee du conseil est tousiours couuerte: Bref de cent hommes qui se fieront en eux, il ne s'en trouuera pas deux qui se descouurent à vn autre.

*Nesciet hoc quisquam nisi tu, quæ sola meorum
Conscia votorum es.*

Sicut igitur in corporibus ægris, nihil quod nociturum est medici relinquunt: sic nos quicquid obstat libertati recidamus. Et ne ressemblons pas aux personnes malades de colere qui ne veulent point prendre medecine pour se guarir tout à fait: ains ostent seulement vne partie de ce qui degoute de l'humeur colerique, & en fin payent les vsures avec grieues douleurs & angoisseuses tren-

chees : tout ainsi qu'il y a des odeurs qui font reuenir sur l'heure ceux qui sont tombez du haut mal , mais ne les guarissent pas , *ad exiguum momentum profunt , nec remedia doloris sunt , sed impedimenta*. Aussi bien les Iesuites ne peuuent estre en façon quelconque compris en la declaration du Roy, qui porte ceste exception en propres termes , *Fors & excepté de l'attentat & felonnie commis en la personne du feu Roy nostre tres-honoré sieur & frere , que Dieu absolue , & entreprise contre nostre personne*, Ce qui ne se peut mieux rapporter à autre quelconque qu'aux Iesuites , qui ont enuoyé de Lyon, & apres de Paris l'Assassin pour tuer le Roy. Ioint que le mesme Edict du quatrieme Auiril 1594. ne pardonne qu'à ceux qui renonceront à toutes ligues & associations , tant dedans que dehors le Royau-me. Or le principal vœu des Iesuites estant d'obeir en toutes choses à leur General Espagnol & au Pape , ils ne peuuent en façon quelconque renoncer à ceste association la plus estroite qui soit au monde , s'ils ne renoncent à leur societé. Bref ils ne peuuent estre Iesuites & compris en l'Edict du Roy , qui porte d'ailleurs que;

dans vn mois telles renonciations, & le serment de fidelité doiuent estre faits. Ce qu'encores aujourdhu y les Iesuites n'ont point executé, & n'ont peu faire apparoir d'aucun acte qu'ils s'en soient mis en deuoir: comme aussi n'en sont-ils point capables, d'autant qu'on ne peut estre vassal lige de deux seigneurs.

Vn ancien dit fort elegamment, *quid prodest strenuum esse in bello, si domi male viuitur?* Pendant que le Roy est à cheual pour ruiner, defaire & chasser ses ennemis, & forcer les villes qui s'opiniaftrent en leur rebellion: pendant qu'il endure l'ardeur des Soleils, la rigueur des Hyuers, & s'expose chacun iour aux perils de la guerre pour nostre liberté, Permettrons-nous que les Iesuites en toutes ses principales villes, luy suscitent tous les iours par leurs confessions mille nouueaux ennemis, & qu'ils y tiennent le conseil secret de toute rebellion & de toute trahison? *Quemadmodum aduersus pestilentiam nihil prodest diligens cura valetudinis, promiscuè enim omnia inuadit:* De mesmes les Magistrats ont beau prendre soin, se tourmenter, aller & venir de tous costez: Tant que la peste sera au lieu

lieu de la ville & de l'Vniuersité, nous perdrons nos citoyens à tas.

Iamais les Iesuites n'ont veu en France vn temps qui leur ait esté plus agreable que celuy de ces dernieres guerres, qu'ils eussent volontiers appellé comme Commodus, le siecle d'Or. Car ils voyoient tous les autres Colleges remplis de leur garnison estrangere, & par elle demolis chacun iour: ils voyoient tous les Escoliers avec eux, & toute l'Vniuersité reduite au seul College des Iesuites, comme elle est quasi encores aujourdhuy. On ne scauroit croire *quas strages ediderint* sur les esprits de ces ieunes enfans, ne leur parlant en tous leurs discours & en tous leurs themes que des raisons pour lesquelles il estoit permis d'assassiner le Roy. Mais encores le mal qu'ils ont fait à Paris est peu de chose, à comparaison de celuy qu'ils ont causé en toutes les autres villes.

*L'uniuersité
ruinée par eux
& l'impossibi-
lité de la re-
mettre s'ils ne
sont chassés de
France.*

Quand on dit que l'interest de l'Vniuersité de Paris est borné dans l'enclos de ses murailles, c'est bien mal considerer la verité des choses: car si on arreste les ruisseaux, qui ioints ensemble font les grandes riuieres, il faut necessairement qu'el-

les seichent : laissez les Iesuites par toutes les prouinces, il faut que l'Vniuersité de Paris tarisse. Et à la verité, la seule comparaison du haut degré de gloire, auquel vous Messieurs, avez veu nostre Vniuersité montee, sa decadence continuelle depuis que les Iesuites sont venus en France, & se sont establis par toutes les villes d'où venoit l'abondance des Escoliers : & l'abyfme de pauureté, de misere & d'indigence auquel elle est maintenant reduite, preste à rendre les esprits, si elle n'est par vous, Messieurs ses enfans, secourue en ceste extremité, ne fait elle pas assez clairement cognoistre la iustice de la plainte, & de la demande qu'elle vous fait maintenant?

Si le iour de la conseruation n'est pas moins agreable que celuy de la naissance, certainement le iour auquel les Iesuites seront chassez de la France, ne sera pas moins remarquable que celuy de la fondation de nostre Vniuersité. Et tout ainsi que Charles le Grand, apres auoir deliuré l'Italie des Lombards, la Germanie des Hongres, passé deux fois en Espagne, & domté souuent les Saxons, institua l'Vni-

uerfité de Paris, qui a esté l'espace de huit cens ans la plus florissante du monde en tous arts & sciences : & a seruy de refuge aux lettres bannies d'Asie, ancanties en Grece, Egypte, & Afrique. De mesmes Henry le Grand ayât chassé les Espagnols par la force de ses armes, & exterminé les Iesuites par vostre arrest, remettra nostre Vniuersité en son ancienne splendeur, & en sa premiere gloire : & sera son nom & son los à iamais chanté sur nos theatres : Ses triumphes, ses victoires, & ses hauts exploits d'armes seront à tousiours le sujet de nos vers, & de nos panegyriques.

Et vous, Messieurs, qui auez ce bon heur, cest heur rare & souhaitable de vous trouuer au iugement de ceste grande & importante cause : eleuez ie vous supplie vos cogitations, estendez-les iusques au siecle de l'aduenir : vostre nom, vostre memoire seront à iamais engrauez en lettres d'or, non seulement en nostre Vniuersité, mais au cœur de tous les gens de bien, & de tous les vrais François,

Aurea Clio

Tu nihil magnum finis interire:

Nil mori clarum pateris, reseruans

M ij

*Posteris prisca monumenta seclii
Condita libris.*

*Tu senescentes titulos laborum,
Flore durantis reparas iuuentæ,
Militat virtus tibi : te notante
Crimina pallent.*

Hanc igitur occasionem oblatam tenete, & amplissimi orbis terræ consilij principes vos esse recordamini. Ne doutez point que vostre arrest ne soit par tout promptement executé : la renommee n'en sera pas si tost volee aux autres villes, qu'on chassera sur l'heure tous ces espions d'Espagne. Ceux qui dient que le Parlement ne les peut faire sortir que hors du ressort, ne sçauent pas quel est son ressort en telles matieres. Il n'a point d'autres bornes que celles de la pointe de l'espee victorieuse du Roy, qui fera executer vos senatusconsultes iusques au milieu du Piedmont, où la bonne fortune a desia planté les fleurs de Lys si auant, que tous les canons d'Espagne ne les sçauroient esbranler.

Le Roy desire le bien : peut-on croire qu'il aime ceux qui attentent chacun iour sur sa vie : & qui ont causé toutes les miseres qu'endure son pauvre peuple. Quand

vous aurez donné vostre arrest, il faudra cent mil hommes pour en retarder l'exécution : Sa Maiefté veut que vous participiez en quelque chose à ses triumphes,

veterúmque exempla secutus,

Digerit imperij sub iudice facta senatu.

Il a chassé de Paris la garnison Espagnole armee & ouuerte : chassez, Messieurs, la couuerte & secrette, chassez celle qui a fait entrer l'autre, qui l'a fait demeurer si long temps, & qui l'alloit faire redoubler s'ils eussent encores eu vn passage sur l'Oyse, lors qu'ils vindrent iusques à Beauuais. *Venit tempus, serius omnino quàm dignum nomine Francico fuit, sed tamen ita maturum, ut differri iam hora non possit.* Considererez s'il vous plaist, Messieurs, où vous en estes venus, Vous avez declaré le Duc de Mayenne criminel de leze maiefté : & le tyran d'Espagne, & ceux qui le soustienent, ioignans leurs armees aux siennes ennemis communs de la Chrestienté : c'est vn beau mot, *Curate ut viri sitis, & cogitate quem in locum sitis progressi.* Vous leur avez arraché la ville de Paris, qu'ils pensoient auoir assuiettie pour iamais à leur domination. Ils n'ont regret de rien tant au

monde, que de ce qu'ils ne vous ont osté la vie à tous, *Nunc omnes vno ordine habent.* Vne autre fois il ne vous faudroit point de Bastille, le tombeau seroit vostre Bastille, encores ne sçay-ie s'ils vous l'accorderoient. Dieu a mis aujourdhuy en vostre puissance d'acheuer de rompre pour jamais toutes leurs pratiques, & toutes leurs intelligences: ils penseront auoit perdu deux batailles lors qu'ils sçauront que tous leurs Iesuites seront chassés hors de France. Ne laissez point, Messieurs, escouler ceste belle, ceste prompte occasion de vous deliurer de ceux auxquels les lettres ne seruēt (non plus qu'à Caracalla) que d'instruments propres à mal-faire. Chassez ces gens icy, qui n'ont point de pareils en toutes sortes de mechancetez, *tam acres, tam paratos, tam audaces, tam callidos, tam in scelere vigilantes, tam in perditis rebus diligentes.* Contre lesquels quand vous vous leuerez, Messieurs, pour opiner, souuenez-vous ie vous supplie, combien sera douce la peine de l'exil à ceux qui ont tant de richesses en Espagne, en Italie, & aux Indes, au lieu qu'en l'an mil cinq cens trente ils n'auoiēt qu'une petite pension qui leur estoit

enuoyee d'Espagne, ainsi qu'eux-mesmes le tesmoignent. Souuenez-vous aussi, si vous plaist, de la perte de vos parens, de vos amis, & de vos biens: de la desolation de tant de pais, de la mort de tant de grans Capitaines, de tant de genereuse Noblesse, de tant de braues soldats emportez par la fureur de nos guerres, qu'ils ont tousiours eschaufees, comme ils font encores au-iourdhuy. Et ne doutez nullement que purgeant la France de ce poison, il ne luy aduienne comme aux corps qui se remettent en meilleur estat par longues & grieues maladies, qui leur donnent vne santé plus entiere & plus nette que celle qu'elle leur auoit ostee. Et quand leur Aduocat vous viendra louer la magnanimité & la clemence du Roy: Souuenez-vous, Messieurs, que c'est de ce Roy duquel ils ont le sang chacun iour en leurs vœux, la mort en leurs prieres, l'assassinat en leurs detestables & execrables conseils. Souuenez vous que c'est de ce Roy auquel ils ont aidé dès leur fondateur Ignace, d'arracher partie de la couronne de Nauarre: & n'ont autre trauail au-iourdhuy que de sefforcer à luy oster celle de France, qu'ils

desirent assuiettir & vnir à l'Espagne, comme ils ont fait le Portugal.

SIRE, c'est trop patiēté: c'est trop enduré ces traitres, ces assassins au milieu de vostre royaume. Pour vostre regard, la gloire de vostre maiesté a dōné iusques aux Empires de la terre les plus eloignés: on ne parle plus que de vos victoires & de vos conquestes: & le surnom de Grand vous est acquis pour iamais, & consacré à l'immortalité. Vos faits d'armes admirables vous ont remply les mains de palmes, foulant sous le pied de vostre authorité, la temerité, la desloyauté & les despouilles de tous vos ennemis. Mais, SIRE, vous n'estes pas au monde pour vous seul: considerez, s'il vous plaist, combien la gloire de vostre nom seroit affoiblie, si on lisoit dans les histoires, que faute d'auoir estouffé ces serpens, au moins de les auoir chassés hors de vostre Royaume, ils vous eussent en fin perdu, & apres vous, tous vos pau-

urez sujets. SIRE, vous avez affaire à un ennemy patient & opiniastre, qui ne quittera iamais qu'avec la vie, ses esperances & ses desseins sur vostre Estat. Tous ses autres artifices ont failli & se sont trouvez foibles : Il ne luy reste plus que son dernier remede, qui est de vous faire assassiner par ses Iesuites, puis qu'il ne peut autrement arrester le cours de vostre bonne fortune. Il patientera, il dissimulera, mais il visera tousiours à son but : & tant que ses colonies de Iesuites seront en France, où ses aduis, & ses paquets se reçoivent, où ses meurtriers sont exhortez, confessez, communiez, encouragez, rien ne luy sera impossible. SIRE, si vostre generosité ne vous permet de craindre pour vostre personne, au moins apprehendez pour vos seruiteurs. Ils ont abandonné femmes, enfans, biens, maisons, commoditez pour suiure vostre fortune : les autres demeurent

dans les grandes villes se sont exposez à
 la bourrelerie des seize, pour vous ouvrir
 les portés: & maintenant SIRE, n'aurez
 vous point soin de vostre vie, pour con-
 seruer la leur qui y est inseparablement
 attachee? n'aurez-vous point pitié de
 tant de femmes, de tant de pauvres enfans
 qui demeureroient à iamais esclaves de
 l'insolence & cruauté Espagnole? SIRE,
 il reste assez d'ennemis decouverts à com-
 battre en France, en Flandres & en Espa-
 gne, defendez vos costez de ces assassins
 domestiques: pourueu que vous les esloi-
 gnez nous ne craignons point tout le reste.
 L'Espagnol ne peut paruenir à nostre ser-
 uitude, qu'au trauers de vostre sang: les
 Iesuites ses creatures n'auront iamais re-
 pos en France qu'ils ne l'ayent respandu.
 Iusques icy le soin de vos fideles seruiteurs
 a empesché leurs parricides, Mais SIRE
 si on les laisse parmy nous, ils pourront
 tousiours vous enuoyer des meurtriers

qu'ils confesseront, qu'ils communieront
comme Barriere, & nous, SIRE, ne
pourrons pas tousiours veiller. Il est im-
possible que ceux qui tentent si souuent
une mesme chose, ne rencontrent à la fin:
leur esprit tout ensanglanté de la mort du
feu Roy, l'assassinat duquel fut proietté
& resolu dans leur College, & de l'atten-
tat tout manifeste sur vostre vie, ne se
donne repos ny iour ny nuict: ains va
tousiours réuant, tousiours tournant,
tousiours traueillant, pour paruenir à ce
dernier poinct, qui est le comble de tous les
souhails & de tous les desirs des Iesuites.
SIRE, les considerations que ceux qui
n'apprehendent nullement vostre mort,
vous representent au contraire, sont au-
tant de trahisons toutes claires & toutes
manifestes. Lors que vous aurez assureé
vostre vie, lors que vous aurez assureé
l'Estat de tant de grandes & puissantes
villes en exterminant le conseil public

que vos ennemis y ont encores dedans, par
 le moyen des Iesuites : alors on vous re-
 doutera de la les monts : & lors SIRE,
 on vous portera l'honneur & le respect
 qui est deu au premier Roy de l'Europe:
 au Roy qui a sur sa teste la couronne de
 gloire & de liberté : au plus grand Roy de
 tous les peuples baptisez. Mais tât qu'on
 aura esperance de vous perdre avec tous
 les vrais François par les menees, les ar-
 tifices & les confessions des Iesuites, on
 vous fera les indignités que iamais Roy de
 France n'a encores endurees. SIRE, vous
 estes le fils aîné de la plus noble, plus au-
 guste, & plus ancienne maison qui soit sur
 la face de la terre: tout le cours de vos ans
 ne sont que trophées, que triomphes, que
 lauriers, que victoires que vous auez
 remportees de tous ceux qui ont eu l'au-
 dace de vous attendre: toutes les prophe-
 ties vous appellent à la seigneurie du
 monde : & maintenant qui sont ces gens

icy, qui sont ces traistres, qui sont ces bastards de la France qui vous veulent mettre en l'esprit des craintes d'offenser l'estranger, à fin que vous reteniez ces meurtriers, qui ont entreprise continuelle sur vostre vie. SIRE, les Rois de France ont accoustumé de donner la loy, & non de la prendre. Le grand Dieu des batailles qui vous a conduit par la main iusques au lieu où vous estes, vous reserve à des choses encores infinies fois plus grandes: Mais, SIRE, ne mesprisez point les aduertissemens qu'il vous donne, & chassés avec ces assassins Iesuites tous ceux qui bastiffans leur fortune sur vostre tombeau, entreprendront de les retenir en vostre Royaume.

IE CONCLVS, à ce qu'il plaise à la Cour, en enterinant la requelte de l'Vniuersité, ordonner que tous les Iesuites de France vuidront & sortiront le Royaume, terres & pais de l'obeissance de sa

PLAIDOYE' DE M. A. ARN.

Maiesté, dans quinze iours apres la signification, qui sera faite en chacun de leurs Colleges ou maisons, en parlant à l'vn d'eux pour tous les autres. *Alias*, & à faute de ce faire, & où aucun d'eux seroit trouué en France apres ledit temps, que sur le champ & sans forme ne figure de procès il sera condâmné, comme criminel de leze Maiesté au premier chef, & ayant entreprise sur la vie du Roy : Et demande despens.



RESOLUTION DE L'VNI-
VERSITE', SOLEMNELLEMENT
& legitiment assemblee le 18.
Auril 1594. de demander que
les Iesuites soient du
tout chassez.

ANNO Domini millesimo quingentesimo no-
nagesimo quarto die Lunæ decima octaua
mensis Aprilis: Conuocata Vniuersitas omnium
ordinum huiusce incliti studij Parisiensis apud
ædem sancti Mathurini, pro supplicatione pera-
genda ab Academia ad ædem sanctæ Capelle
Regalis palatij Parisiensis, ad reddendas gratias
altissimo Deo pro reductione felici huiusce al-
mæ vrbis, prosperitate & felicissimo successu
Christianissimi & inuictissimi domini nostri
HENRICI IIII. Regis Francorum &
Nauarrae, conseruatione dictæ vrbis sub ditione
& protectione dicti domini nostri Regis, ac pro
quampluribus alijs rebus ad academiam spectan-
tibus, atque super supplicatione facta à D. & ma-
gistro Laurentio Bourceret artium doctore de
vocandis in ius Iesuitis, vt omnino eijciantur.
Dicta Vniuersitas debite, vt moris est, hora soli-

ta cōuocata ex consensu vnanimi omnium Doctō-
rū & Magistrorum singularū quatuor facultatū
& quatuor Procuratorum nationū nemine repu-
gnante censuit & determinauit, esse annuendum
supplicationi dicti D. Bourceret, ideoque in iudi-
cium & ius ritè & conuenienter Iesuitas vo-
candos, vt eijciantur omnino. Eam ob rem cen-
suit Vniuersitas ex singulis ordinibus nominan-
dos aliquot selectos viros, qui ea diligenter cu-
rēt, quæ ad litem contra Iesuitas mouendam per-
tinent. Vnde facultas Theologorum nominauit
D. magistrū Adrianum d'Amboise summum
regiæ Nauarræ moderatorem, & alium Doctō-
rem quem dictus D. d'Amboise voluerit eligere.
Facultas Decretorum quæ acta sunt approbavit:
& quia vnicus tantū Doctōr nomine dominus
Dauidson aderat, promisit se nominaturum ali-
quem alium ex suis doctōribus. Facultas autem
medicorum ordinauit D. & magistrum Iacobum
Cousinot. Postremò facultas artium nominauit
dictum magistrum Laurentium Bourceret, &
D. Georgium Criton. Sicque statutum fuit vna-
nimiter & conclusum nemine reclamante per D.
Iacobum d'Amboise academiae Rēctorem; to-
tāmque academiam, anno & die præfatis. Ainsi
signé D V V A L. Et à costé, Visa per nos Rē-
ctorem Iacobum d'Amboise, & scellé de cire
rouge.



Requête de l'Vniuersité aux mesmes fins.

A NOS SEIGNEURS DE LA
COUR DE PARLEMENT.

SUPPLIANT humblement les Recteur, Doyés & facultez, Procureurs des nations, supposts & Escoliers de l'Vniuersité de Paris, Disans que dés long temps ils se sont plaints à la Cour du grand desordre aduenu en ladite Vniuersité par certaine nouvelle secte qui a pris son origine tant en Espagne qu'és enuiron : prenant la qualité ambicieuse de la Societé du nom de Iesus, laquelle de tout temps, & nommément depuis ces derniers troubles s'est totalement rendue partiale & factrice de la faction Espagnole, à la desolation de l'Etat, tant en ceste ville de Paris que par tout le Royaume de France & dehors, chose dés son aduancement preueüe par lesdits Supplians, & signamment par le Decret de la faculté de Theologie qui fut lors interposé : portant que ceste nouvelle secte estoit introduite pour enfreindre tout ordre, tant politique que hierarchique de l'Eglise, & nommément de ladite Vniuersité : refusant d'obeir au Recteur, & encores aux Archeuesques, Euesques, Curez, & autres superieurs de l'Eglise. Or est-il qu'il y a trente ans passez que les supposts de ladite pretendue Societé de Iesus, n'ayans encores espandu leur venin par toutes les autres villes de la France, ains seulement dans ceste ville presenterent leur requête aux fins

d'estre incorporez en ladite Vniuersité: laquelle cause ayant esté plaidee, fut appointee au conseil, & ordonné que les choses demeureroiét en estat, qui estoit à dire que les Iesuites ne pourroient rien entreprendre au preiudice dudit arrest. A quoy toutesfois ils n'ont satisfait, ains qui plus est, meslant avec leurs pernicieux desseins les affaires d'Etat, n'ont seruy que de ministres & espions en ceste France, pour auantager les affaires de l'Espagnol, comme il est noroie à vn chacun. Laquelle instance appointee au conseil, n'a point esté poursuiuie, ny mesmes les plaidoyers leuez de part & d'autre, estant par ce moyen perie. Ce considéré, nosdits Sieurs, il vous plaise ordonner que ceste secte sera exterminée non seulement de ladite Vniuersité, mais aussi de tout le Royau-me de France, requerant à cest effect l'adionction de monsieur le Procureur general du Roy, & vous ferez bien. Ainsi signé, **L E R O Y E R.** Et à costé, *Damboyse, Academia Rector*, & seellé de cire rouge.

Extrait du Priuilege.

IL est permis à Mamert Patisson Imprimeur du Roy d'imprimer & vendre Le plaidoyé de maistre Antoine Arnauld Aduocat en Parlemēt, pour l'Vniuersité de Paris demanderesse, contre les Iesuites defendeurs : Auec defences à tous Imprimeurs & Libraires de l'imprimer, ne vendre sinon de ceux qu'aura imprimé ledit Patisson, iusques apres le temps de six ans : sur peine de confiscation & d'amende. Donné à Paris le 13. Aoust 1594. Signé, Par le Conseil, G O C V I E R.

TABLE OF CONTENTS

CHAPTER I. THE NATURE OF THE SUBJECT
CHAPTER II. THE HISTORY OF THE SUBJECT
CHAPTER III. THE THEORY OF THE SUBJECT
CHAPTER IV. THE PRACTICE OF THE SUBJECT
CHAPTER V. THE CONCLUSION OF THE SUBJECT

